



Ile de  
France



# RAPPORT FINANCIER

AU

30 JUIN 2024

# SOMMAIRE

## I. RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2024

<b>1. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT .....</b>	<b>4</b>
1.1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER .....	4
1.2. ACTIVITE COMMERCIALE DU CREDIT AGRICOLE D'ILE-DE-FRANCE .....	7
1.3. FAITS MARQUANTS .....	8
1.4. COMPTES CONSOLIDES.....	9
1.4.1. <i>Résultat consolidé</i> .....	10
1.4.2. <i>Bilan consolidé</i> .....	11
1.5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA FIN DE LA PERIODE INTERMEDIAIRE .....	13
<b>2. FACTEURS DE RISQUES ET INFORMATIONS PRUDENTIELLES.....</b>	<b>14</b>
2.1. INFORMATIONS PRUDENTIELLES .....	14
2.2. FACTEURS DE RISQUES .....	15
2.2.1. <i>Risques de crédit et de contreparties</i> .....	15
2.2.2. <i>Risques financiers</i> .....	17
2.2.3. <i>Risques opérationnels</i> .....	20
2.2.4. <i>Risques liés à l'environnement dans lequel le Crédit Agricole d'Ile-de-France évolue</i> .....	23
2.2.5. <i>Risques liés à la stratégie et aux opérations du Crédit Agricole d'Ile-de-France</i> .....	28
2.2.6. <i>Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole</i> .....	30
2.3. GESTION DES RISQUES .....	33
2.3.1. <i>Risques de crédit</i> .....	33
2.3.2. <i>Risques de marché</i> .....	43
2.3.3. <i>Gestion du bilan</i> .....	45
2.3.4. <i>Risques opérationnels</i> .....	50
2.3.5. <i>Risques juridiques</i> .....	54
2.3.6. <i>Risques de non-conformité</i> .....	54

## II. COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES AU 30 JUIN 2024

<b>CADRE GENERAL .....</b>	<b>56</b>
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE.....	56
<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....</b>	<b>57</b>
COMPTE DE RESULTAT .....	57
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	58
BILAN ACTIF .....	59
BILAN PASSIF .....	60
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	61
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE .....	63
<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES .....</b>	<b>66</b>
1 PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES .....	66
1.1 <i>Normes applicables et comparabilité</i> .....	66
1.2 <i>Principes et méthodes comptables</i> .....	67
2 PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE .....	69
2.1 <i>Principales opérations de structure</i> .....	69
2.2 <i>Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2024</i> .....	69
2.3 <i>Autres événements significatifs de la période</i> .....	69
3 RISQUE DE CREDIT .....	71

3.1	<i>Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période</i>	71
3.2	<i>Expositions au risque souverain</i>	78
4	NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	80
4.1	<i>Produits et charges d'intérêts</i>	80
4.2	<i>Produits et charges de commissions</i>	81
4.3	<i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	81
4.4	<i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	83
4.5	<i>Produits (charges) nets des autres activités</i>	83
4.6	<i>Charges générales d'exploitation</i>	83
4.7	<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	84
4.8	<i>Coût du risque</i>	85
4.9	<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i>	86
4.10	<i>Impôts</i>	86
4.11	<i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	88
5	INFORMATIONS SECTORIELLES	89
6	NOTES RELATIVES AU BILAN	90
6.1	<i>Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	90
6.2	<i>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	91
6.3	<i>Actifs financiers au coût amorti</i>	93
6.4	<i>Passifs financiers au coût amorti</i>	94
6.5	<i>Immeubles de placement</i>	95
6.6	<i>Provisions</i>	96
6.7	<i>Capitaux propres</i>	97
7	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	99
8	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET INFORMATIONS DIVERSES	101
8.1	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i>	101
8.2	<i>Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3</i>	104
8.3	<i>Juste valeur des titres de dettes comptabilisés au coût amorti</i>	107
9	PARTIES LIEES	108
10	ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2024	110

### **III. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE AU 30 JUIN 2024**

### **IV. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE AU 30 JUIN 2024**

# I. RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2024

## 1. Examen de la situation financière et du résultat

### 1.1. Environnement économique et financier

#### Rétrospective 1<sup>er</sup> semestre 2024

Aux **États-Unis**, la « résilience » qui a caractérisé l'économie en 2023 s'est largement maintenue au début de l'année 2024. Si la croissance a ralenti au premier trimestre à 1,3% (taux trimestriel annualisé), l'analyse de ses composantes livre une image plus positive : une grande partie du ralentissement provient en effet des composantes volatiles (stocks et exportations nettes) alors que la demande domestique privée résiste et progresse encore de 2,8%. Couplée au dynamisme du marché du travail, la moindre sensibilité à court terme aux taux d'intérêt (assainissement des bilans, coût d'endettement figé à un niveau durablement bas) a permis à la croissance de mieux résister au resserrement monétaire le plus agressif depuis plusieurs décennies (hausse du taux des *Fed Funds* de 525 points de base en un peu moins d'un an et demi pour atteindre 5,50% en août 2023).

Malgré la désinflation, la résistance du prix des services a justifié une inflation toujours trop tenace pour que la politique monétaire soit assouplie. Si l'inflation totale a surpris en juin grâce à la baisse des prix de l'énergie, elle est en effet restée soutenue (3% sur un an) tout comme l'inflation sous-jacente (hors produits alimentaires et énergie, 3,3% sur un an). Le processus de désinflation est néanmoins visible sur toutes les composantes : les prix des biens sous-jacents baissent encore un peu plus (de -1,8% sur un an), tandis que le taux d'inflation des services sous-jacents (services hors énergie) tombe à son plus bas niveau depuis avril 2022 (5,1% sur un an). Même si la hausse du prix des services reste élevée, ces nouvelles sur l'inflation sont plutôt rassurantes.

En **Chine**, selon les données tout juste publiées pour le deuxième trimestre, la croissance du PIB s'est significativement infléchie (passant de 1,5% à 0,7% en variation trimestrielle) pour atteindre 5% sur un an. Le ralentissement de la croissance donc s'est révélé plus important que prévu. Il reste imputable à la faiblesse de la demande interne : consommation des ménages et investissement atones car affectés par la crise du secteur immobilier dont les perspectives restent baissières. Les exportations nettes contribuent encore positivement à la croissance mais leur support tend à diminuer.

Dans la **zone euro**, la croissance du premier trimestre 2024 (0,3% en variation trimestrielle) a accéléré par rapport à une année 2023 en quasi-stagnation. Une accélération qui mérite d'être remise en perspective car elle ne gomme pas les effets des chocs passés, notamment liés à la guerre en Ukraine. Ainsi, au premier trimestre 2024, le PIB de la zone euro demeurait un peu inférieur au niveau auquel il « aurait pu prétendre » si la tendance enregistrée entre la crise souveraine et celle du Covid (c'est-à-dire de 2013 à 2019) s'était maintenue. Quoi qu'il en soit, laissant un acquis de croissance pour 2024 (0,3%), la croissance a surpris favorablement : une bonne surprise principalement motivée par l'accélération des exportations nettes, alors que la demande intérieure se repliait et que le processus de déstockage s'accroissait. La croissance modeste de la consommation privée, la stagnation de la consommation publique et le repli marqué de l'investissement se sont traduits par une demande domestique faible. L'absence d'accélération de la consommation des ménages a déçu : en dépit de la progression du pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages, l'arbitrage semble s'être encore fait en faveur de l'épargne.

En **France**, au premier trimestre 2024, la croissance trimestrielle s'est établie à 0,2% : elle a été tirée par la consommation et le commerce extérieur alors que l'investissement s'est légèrement replié pour

le deuxième trimestre consécutif et que le déstockage a continué de peser sur la croissance. L'acquis de croissance pour 2024 s'élève à 0,6% à l'issue du premier trimestre.

La désinflation de l'ensemble de la zone euro s'est poursuivie malgré quelques « déconvenues ». En mai, l'inflation a en effet légèrement accéléré (à 2,6% sur un an, à rapprocher de 6,1% en mai 2023) en raison, essentiellement, d'effets de base sur les prix de l'énergie et des transports en Allemagne. Quant à l'inflation sous-jacente, portée par la résistance des prix des services (4,1% sur un an soit une contribution de plus de 1,8 point à l'inflation totale), elle s'est redressée à 2,9%.

En termes de **politique monétaire**, dès le début de l'année, les membres de la *Fed* et de la BCE se sont évertués à tempérer les anticipations des marchés trop optimistes quant au calendrier et à l'ampleur des baisses futures de taux.

Aux **Etats-Unis**, le scénario de Crédit Agricole SA n'a jamais supposé une baisse précoce et massive des taux directeurs. Au « pivot » espéré par les marchés qui tablaient en janvier 2024 sur un taux des *Fed Funds* se repliant à 3,65% en décembre 2024, il a de longue date privilégié le « plateau » : installation durable des taux directeurs à un niveau élevé. Or, face à une inflation résistante, une croissance encore vigoureuse et un marché du travail seulement un peu moins dynamique, la *Fed* a laissé le taux des *Fed Funds* inchangé (à 5,50%). A l'occasion de son audition par le Congrès (rapport semestriel de politique monétaire, début juillet), le discours du président de la *Fed*, J. Powell, s'est un peu infléchi. Soulignant que les données récentes apportaient des « signes clairs » de ralentissement du marché du travail, il a précisé que l'inflation élevée n'était pas le seul risque. Il a de nouveau affirmé qu'il était nécessaire d'avoir plus de données confirmant la tendance désinflationniste, tout en notant que les taux baisseraient avant que l'inflation ne soit revenue à 2%.

Le *statu quo* américain n'a pas empêché la **BCE** d'amorcer un timide assouplissement monétaire en juin en procédant à sa première baisse de taux depuis septembre 2019 : une baisse de 25 points de base largement attendue et portant les taux de dépôt, de refinancement et de facilité de prêt marginal à, respectivement 3,75%, 4,25% et 4,50%. Bien que l'inflation excède encore la cible de 2%, la BCE a regardé le chemin déjà accompli dans le processus désinflationniste et la baisse des anticipations d'inflation. Elle n'a en outre pas fourni d'indications sur la trajectoire des taux à venir. De plus, malgré la baisse des taux d'intérêt, l'orientation de sa politique monétaire demeure restrictive, toujours destinée à promouvoir la modération de la demande domestique pour éviter que les entreprises ne transmettent les hausses des coûts salariaux aux prix.

Après avoir parié sur une détente monétaire rapide suscitant un mouvement de baisse marquée à partir d'octobre 2023, les **taux d'intérêt** se sont légèrement redressés à la faveur d'une inflation résistante justifiant de différer les assouplissements monétaires. Aux Etats-Unis, les taux de swap à deux ans (4,60% fin juin) et dix ans (3,40% fin juin) ont, de concert, augmenté de 60 pb en six mois. Dans la zone euro, ces deux mêmes taux se sont lentement redressés jusqu'à la baisse des taux directeurs de la BCE en juin occasionnant une légère baisse. Fin juin, les taux de swap à deux et dix ans en zone euro atteignaient respectivement environ 3,20% et 2,80%, soit des hausses respectives de 42 et 35 pb au cours du premier semestre. Au cours de la même période, le rendement souverain allemand à 10 ans (Bund) s'est redressé de 45 pb à 2,45% fin juin. Alors que la prime de risque offerte par l'Italie par rapport au Bund s'est resserrée (de 10 pb à 158 pb fin juin), le *spread* français s'est écarté de près de 30 pb pour atteindre 80 pb fin juin, en raison de l'incertitude liée à la dissolution de l'Assemblée nationale. Quant aux marchés **actions**, alors que l'indice S&P 500 a encore affiché une excellente performance (enregistrant une hausse de plus de 15% au cours du premier semestre), l'indice européen (Eurostoxx 50) a progressé de 8,5% tandis que le CAC 40 n'augmentait que de 1,5%. Enfin, la dépréciation de l'**euro** face au dollar a été limitée à 1,6% au cours du semestre écoulé. L'appréciation du dollar tient à plusieurs facteurs dont la résistance de l'économie américaine malgré des signes de fléchissement, la différence de tempo dans l'assouplissement monétaire avec l'avance prise par la BCE, la perspective de victoire éventuelle de D. Trump à l'élection présidentielle.

## Perspectives 2nd semestre 2024 – 2025

Le scénario économique et financier a été élaboré alors que planaient des incertitudes politiques d'intensité variable destinées à être levées soit très rapidement (élections législatives en France), soit plus tardivement (élection présidentielle américaine). Alors que le second événement est de nature à structurer/altérer significativement les grandes lignes d'un scénario mondial, le premier est moins susceptible d'en abîmer la « colonne vertébrale ». Dans la zone euro, une accélération de la croissance soutenue par la consommation privée reste valide. Les craquements apparus aux États-Unis semblent

de nature à infléchir sans toutefois faire plonger la croissance qui pourrait, de nouveau, se révéler résistante.

Aux **Etats-Unis**, si l'impact dépressif de la politique monétaire a été bien moins violent qu'il n'était redouté, il n'en a pas pour autant disparu : ses effets se déploient dans le temps. Hausse de la dette des entreprises à refinancer à des taux plus élevés en 2024 et 2025, remontée progressive du taux hypothécaire effectif, croissance des impayés sur d'autres types de dettes (cartes de crédit, crédit automobile...), évaporation de l'épargne excédentaire, notamment celle des ménages modestes, taux d'épargne de retour sur des niveaux très faibles : tels sont les premiers « craquements » qui conduisent à toujours inscrire une récession « douce » à la charnière des années 2024-2025. Après 2,5% en 2023, le scénario table donc sur une croissance de 2,0% en 2024 et de seulement 0,4% en 2025 en dépit d'un rebond anticipé de la croissance trimestrielle au cours de la dernière partie de l'année 2025 grâce à la baisse des taux d'intérêt : une croissance en repli assortie d'un scénario alternatif dans lequel l'économie ferait preuve d'une résistance de nouveau surprenante. En ligne avec un ralentissement, le recul de l'inflation devrait se poursuivre en empruntant une trajectoire graduelle et irrégulière. L'inflation globale passerait sous la barre des 3% durant l'été pour osciller entre 2,5% et 3% au second semestre 2024. En 2025, après une baisse en début d'année, elle se stabiliserait autour de 2,4%, excédant ainsi l'objectif de la Fed (2%) jusqu'à la fin de l'année 2025.

En **Chine**, la projection de croissance retenue (4,7% en 2024, 4,2% en 2025 couplés à une inflation moyenne très faible, de 0,5% puis 1,4%) reste plus conservatrice la cible officielle de 5% en raison des nombreuses incertitudes pesant sur le scénario. À court terme, les principaux risques sont liés à la montée des mesures protectionnistes côté américain, mais surtout européen. Essentiellement politique, la hausse des droits de douane annoncée par Joe Biden sur les produits emblématiques exportés par la Chine (panneaux solaires, batteries, véhicules électriques) aura peu de conséquences économiques. Celle que vient d'annoncer l'Union européenne sur les véhicules électriques est déjà bien plus douloureuse. L'UE comptait pour 40% des exportations chinoises de véhicules électriques chinois en 2023. Enfin, une victoire de Trump ouvrirait la voie à de nouvelles hausses sur l'ensemble des importations chinoises qui seraient taxées à hauteur de 60%. Il pourrait également s'attaquer plus fermement aux pratiques de contournement des droits de douane (via des pays tiers comme le Mexique ou le Vietnam). La question du soutien budgétaire à l'économie demeure donc cruciale. Le troisième plénum, réunion du Parti dédiée aux questions économiques, se tiendra en juillet et devrait conduire à dévoiler de nouvelles mesures de soutien à l'immobilier.

Dans la **zone euro**, si les élections européennes ont confirmé les grands équilibres de la représentation parlementaire européenne, l'incertitude liée au scrutin en France introduit un risque baissier. Dessiné et chiffré à « politique inchangée », avant la dissolution de l'Assemblée nationale, le scénario central de Crédit Agricole SA n'intègre pas ce risque et conserve son hypothèse-clé : le principe d'une accélération de la croissance tirée par la consommation privée est maintenu, malgré la prudence encore affichée par les consommateurs et une fin de parcours désinflationniste qui s'annonce plus erratique. Le repli de l'inflation, dont les bienfaits sont déjà visibles, est désormais un peu moins aisé et manifeste : cela tient, surtout, à l'inertie de l'inflation dans les services, témoin des pressions retardées sur les coûts salariaux, liées à la récupération plus tardive des pertes passées de pouvoir d'achat dans des négociations salariales. Enfin, la consommation constitue le premier moteur de la reprise mais celle-ci pourrait être accompagnée d'une demande extérieure un peu plus soutenue, grâce à la diffusion du cycle manufacturier mondial (résilience de la demande finale et reconstitution des stocks), permettant au PIB de la zone euro de progresser de 0,8% en 2024 et de 1,5% en 2025.

En **France**, l'accélération prévue au second semestre devrait permettre à la croissance d'atteindre un rythme identique à celui de 2023 (soit 1,1% en moyenne annuelle) avant de se redresser légèrement (1,3% en 2025). Le commerce extérieur devrait contribuer positivement à la croissance en 2024 (à hauteur de 0,9 point de pourcentage) et l'existence de marges de rattrapage (dans le secteur aéronautique notamment) devrait continuer de soutenir les exportations. La croissance resterait toutefois principalement portée par la consommation des ménages (à +1,1% en 2024 et +1,3% en 2025), encouragée par les gains de pouvoir d'achat, gains permis par la croissance encore soutenue des salaires nominaux et la poursuite de la désinflation. L'inflation au sens de l'indice des prix à la consommation se replierait, en effet, à 2,3% en moyenne annuelle en 2024 puis à 1,5% en 2025.

En termes de **politique monétaire**, aux Etats-Unis, les chiffres d'inflation signalant sa convergence lente vers la cible, la résistance de la croissance, la bonne tenue de l'emploi malgré des signes récents de faiblesse, invitent à la prudence et militent en faveur d'un assouplissement plus tardif. La **Fed** aura

besoin d'un peu plus de temps afin d'être convaincue que l'inflation converge indiscutablement vers 2% avant de procéder à une première baisse des taux directeurs. Celle-ci pourrait intervenir en septembre et serait suivie d'une autre baisse en décembre : la baisse cumulée serait toujours de 50 points de base en 2024. En 2025, l'assouplissement pourrait être plus agressif, totalisant 150 points de base au cours des trois premiers trimestres : une telle prévision repose cependant sur un scénario économique relativement pessimiste. Si l'économie et le marché du travail résistent mieux que prévu, la Fed peut adopter un rythme de baisse plus graduel.

Le *statu quo* américain n'a pas empêché la **BCE** d'entamer son assouplissement monétaire qui se poursuivra, sauf en cas de pressions fortement baissières sur l'euro ou de reprise nettement plus dynamique et, surtout, plus inflationniste que prévu. L'inflation, totale mais aussi sous-jacente, devrait converger vers 2% au cours de la seconde moitié de 2025 et autoriser la BCE à prolonger le desserrement monétaire engagé en juin (baisse de ses taux de 25 points de base). Le scénario retient un assouplissement graduel et continu : la BCE baisserait son taux de dépôt de 25 points de base chaque trimestre jusqu'en septembre 2025 pour le ramener à 2,50%, estimation du taux neutre.

Quant aux **taux d'intérêt**, ils devraient subir des pressions haussières modérées. En effet, le thème de l'assouplissement monétaire flotte dans l'air depuis longtemps. Qu'ils soient entamés ou qu'ils se profilent (tout en s'éloignant, comme aux États-Unis...), les assouplissements ne sont ainsi pas une assurance de baisse des taux d'intérêt. Plusieurs facteurs, dont le risque rampant d'inflation et l'augmentation possible du taux neutre, plaident en faveur d'un maintien, voire d'une hausse modeste.

Aux **États-Unis**, nos prévisions de taux ont été revues en légère hausse sur l'ensemble de la courbe. Pour le taux souverain à dix ans, nous tablons à présent sur 4,30% à la fin de 2024, puis 4,05% à la fin de 2025. La révision à la hausse du taux à long terme signalée dans les *dots plots* mérite d'être notée. Figé à 2,50% entre 2019 et 2023, ce taux a été relevé pour le deuxième FOMC consécutif, de 2,5625% en mars à 2,75%. Cette révision reflète la possible hausse du taux neutre, susceptible d'être liée à des facteurs tels que la « démondialisation » et le ralentissement de la demande de titres du Trésor par les banques centrales mondiales, les fonds souverains et les institutions financières nationales.

Dans la **zone euro**, la BCE a entamé un mouvement de baisse de ses taux directeurs qui devrait se poursuivre. Or, les marchés anticipent pleinement ce cycle d'assouplissement monétaire et tablent sur un repli du taux de dépôt vers 2,50%. Dans un contexte de relatif optimisme sur la croissance européenne, de déficits publics encore élevés (une procédure pour déficit excessif concerne la Belgique, la France et l'Italie : ces pays doivent présenter un plan de réduction des déficits d'ici septembre), les rendements souverains européens ont peu de chance de baisser surtout si la Fed retarde le début de son propre cycle d'assouplissement. Le scénario retient un rendement allemand à dix ans proche de 2,65% fin 2024. A la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale en France, alors que les *spreads* étaient serrés, l'ajout d'une prime de risque politique (sans risque de redénomination de la dette) s'est traduit par un écartement du spread français par rapport au Bund jusqu'à plus de 80 points de base. Cet écart OAT-Bund risque d'osciller au gré des incertitudes politiques susceptibles de ne pas être levées rapidement, en l'absence de majorité parlementaire claire.

Enfin, les paramètres américains, résistance monétaire de la Fed et possible victoire de Trump à l'élection présidentielle, sont globalement favorables au **dollar**. Viennent ensuite des histoires singulières telles que le risque politique pour la zone euro, la détérioration de la situation budgétaire en Amérique latine ou, *a contrario*, le portage favorable pour certaines devises asiatiques ou européennes hors zone euro. Le scénario retient une dépréciation modeste de l'euro à 1,05 dollar fin 2024.

## 1.2. **Activité commerciale du Crédit Agricole d'Ile-de-France**

Stable sur le crédit, l'activité commerciale de la Caisse régionale est restée soutenue en matière de collecte sur le premier semestre 2024.

A 55 milliards d'euros, les encours de crédit sont stables sur un an glissant (+0,8%), en lien essentiellement avec un marché habitat peu dynamique depuis le deuxième semestre 2023, et malgré une activité satisfaisante sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture.

Sur la lancée de la fin d'année 2023, le premier semestre 2024 est marqué par une belle progression des encours de collecte, en croissance de 6,3% sur un an, tirée par l'épargne bancaire, dont les DAT ont continué d'être attractifs.

	Encours 30/06/24 (milliards d'€)	Evolution sur un an (en %)
<b>Encours total de collecte</b>	<b>88,2</b>	<b>+6,3%</b>
- Dont collecte bancaire	53,2	8,4%
- Dont assurance-vie	13,5	2,0%
- Dont collecte OPVCM et comptes titres	21,5	3,9%
<b>Encours total de crédits</b>	<b>55,0</b>	<b>0,8%</b>
- Dont crédits à l'habitat	36,0	0,5%
- Dont crédits Entreprises	9,7	3,2%
- Dont crédits aux collectivités publiques	2,3	-7,5%
- Dont crédits aux professionnels et à l'agriculture	4,7	5,9%
- Dont crédits à la consommation et divers	2,3	-3,7%

**Les encours crédit + collecte confiés par nos clients dépassent 143 milliards d'euros.**

Sur le semestre, avec près de 45 000 entrées en relation, le stock de clients a progressé et s'est établi à 1 577 759 au 30 juin 2024.

### 1.3. Faits marquants

#### ➤ FCT Crédit Agricole Habitat 2023

Au 30/06/2024, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2024) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales et LCL, le 27 mars 2024. Cette transaction est pour partie un RMBS français auto-souscrit et pour le reste un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2024 pour un montant de 1,67 milliard d'euros. Pour l'émission placée sur le marché, les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (gestionnaires d'actifs (61%) et établissements de crédit (39%) pour un montant de 750 M€.

Dans le cadre de cette titrisation, les 39 Caisses régionales et LCL ont cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 1 665,75 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2024. Elles ont souscrit pour 166,7 millions d'euros de titres subordonnés (pour les 2 parties de l'émission) et pour 750 millions d'euros de titres senior (émission auto-souscrite uniquement).



## 1.4. Comptes consolidés

La Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ile-de-France présente des comptes consolidés semestriels en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constituée de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le périmètre de consolidation du Crédit Agricole d'Ile-de-France n'a pas fait l'objet de variation significative par rapport au périmètre de consolidation des 30 juin et 31 décembre 2023.

Il est constitué des structures suivantes :

- La Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ile-de-France
- 52 Caisses locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse régionale
- La S.A.S. Bercy Participations
- La S.A. SOCADIF
- La S.A.S. Bercy Champ-de-Mars
- La SCI Bercy Villiot
- Les FCT CA Habitat 2020 2022 et 2024, issus des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en mars 2020, mars 2022 et mars 2024 regroupés dans une Société Technique de Titrisation (STT)

Contribution des différentes entités consolidées au Résultat consolidé du groupe de la Caisse régionale au 30 juin 2024 :

### Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale

<i>En milliers d'€</i>	<b>Contribution au PNB consolidé du groupe</b>	<b>Contribution au résultat Brut d'exploitation consolidé du groupe</b>	<b>Contribution au résultat net consolidé du groupe</b>
Caisse régionale + STT	505 585	184 375	112 904
Caisses locales	2 936	1 913	1 208
Socadif	5 097	4 405	4 405
Bercy Participation	-102	-125	-79
Bercy Champ de Mars	-293	-2 508	-2 366
Bercy Villiot	1 810	904	904
	<b>515 033</b>	<b>188 964</b>	<b>116 976</b>

### 1.4.1. Résultat consolidé

Montant en K€	30/06/2024	30/06/2023	Variations	
			Montants	%
<b>PNB</b>	<b>515 033</b>	<b>550 740</b>	<b>-35 707</b>	<b>-6,5%</b>
Charges générales d'exploitation	-326 069	-321 298	-4 771	1,5%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>188 964</b>	<b>229 442</b>	<b>-40 478</b>	<b>-17,6%</b>
Coût du risque	-57 868	-70 306	12 438	-17,7%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>131 096</b>	<b>159 136</b>	<b>-28 040</b>	<b>-17,6%</b>
Impôt sur les bénéfices	-14 164	-29 583	15 419	-52,1%
<b>Résultat net</b>	<b>116 976</b>	<b>129 556</b>	<b>-12 580</b>	<b>-9,7%</b>
Résultat net part du groupe	116 976	129 556	-12 580	-9,7%

**Le Produit Net Bancaire est en baisse de 6,5% par rapport au premier semestre 2023.**

Cette variation est imputable pour l'essentiel à la baisse de la marge nette d'intérêts : la modification de la structure de la collecte, vers des produits mieux rémunérés, n'a que partiellement été compensée par l'augmentation du taux des crédits, dans un contexte de production nouvelle ralentie, et par les effets d'atténuation de la gestion actif/passif.

Le PNB des ressources propres est soutenu par l'augmentation du dividende versé par la SAS Rue La Boétie (+ 17 millions d'euros) et le PNB Commissions est en légère progression.

**Les charges générales d'exploitation progressent de près 1,5%, à 326 millions d'euros**, reflétant principalement l'augmentation des charges de personnel, en lien avec les hausses générales de rémunérations et la croissance des effectifs.

Hors frais de personnels, les frais généraux profitent cependant de l'absence de cotisations aux fonds réglementaires FRU et FGDR au 30 juin 2024 (contre 17 millions d'euros en 2023).

Dans ce contexte d'effet ciseaux, **le RBE se contracte de 17,6% à 189 millions d'euros**, et le coefficient d'exploitation<sup>1</sup> s'établit à 63,3% en hausse 5 points sur un an.

**Le coût du risque est en baisse**, les dotations aux provisions individuelles sur des dossiers de place significatifs étant en retrait par rapport à l'année dernière.

Le coût du risque sur un an glissant représente 12 points de base des encours de crédit et le taux de créances dépréciées sur encours brut<sup>2</sup>, en hausse de 20 points de base, demeure maîtrisé à 1,5%. Par ailleurs, le niveau de couverture par les provisions des pertes attendues bâloises s'établit à 140% dans la continuité de la politique de provisionnement prudente de la Caisse.

**Le résultat net part du groupe de l'exercice s'établit à 117 millions d'euros, en baisse de 9,7% par rapport au premier semestre 2023.**

<sup>1</sup> Le coefficient d'exploitation correspond au rapport entre les frais généraux et le Produit Net Bancaire (PNB)

<sup>2</sup> Le taux de créances dépréciées sur encours brut correspond au rapport entre les créances douteuses et les encours de crédit bruts comptables

## 1.4.2. Bilan consolidé

L'actif :

<b>Bilan ACTIF</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2024</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>Variation</b>	
			<b>Montants</b>	<b>%</b>
Caisse, banques centrales	85 819	94 430	-8 611	-9,12%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 143 776	822 809	320 967	39,01%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	307 912	263 883	44 029	16,69%
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	835 864	558 926	276 938	49,55%
Instruments dérivés de couverture	1 028 531	912 306	116 225	12,74%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 551 595	3 365 136	186 459	5,54%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	141 632	136 161	5 471	4,02%
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	3 409 963	3 228 975	180 988	5,61%
Actifs financiers au coût amorti	67 406 978	66 739 627	667 351	1,00%
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	8 993 353	8 688 985	304 368	3,50%
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	54 639 333	54 590 320	49 013	0,09%
<i>Titres de dettes</i>	3 774 292	3 460 322	313 970	9,07%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-920 649	-697 021	-223 628	32,08%
Actifs d'impôts courants et différés (1)	97 567	77 761	19 806	25,47%
Comptes de régularisation et actifs divers	632 483	826 357	-193 874	-23,46%
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			0	
CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS – ACTIF			0	
CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENUS – ACTIF			0	
Participation dans les entreprises mises en équivalence			0	
Immeubles de placement	42 429	37 992	4 437	11,68%
Immobilisations corporelles	218 233	230 380	-12 147	-5,27%
Immobilisations incorporelles	342	345	-3	-0,87%
Ecarts d'acquisition			0	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>73 287 104</b>	<b>72 410 122</b>	<b>876 982</b>	<b>1,21%</b>

Le total bilan de la Caisse régionale est en légère progression de 1,2% par rapport au 31/12/2023.

A l'actif, l'essentiel de cette croissance provient :

- De l'augmentation de l'allocation du placement des fonds propres vers de portefeuilles obligataires (titres de dettes) et vers des OPCVM (autres actifs financiers à la juste valeur par résultat).
- Du remplacement de fonds auprès de Crédit Agricole SA sous forme de prêts et avances (Prêts et créances sur les établissements de crédit)
- De la réévaluation de titres de participation groupe (instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables)

Le passif :

<b>Bilan PASSIF</b> (en milliers d'euros)	<b>30/06/2024</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>Variation</b>	
			<b>Montants</b>	<b>%</b>
Banques Centrales			0	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	306 103	266 543	39 560	14,84%
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	306 103	266 543	39 560	14,84%
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>			0	
Instruments dérivés de couverture	128 902	224 148	-95 246	-42,49%
Passifs financiers au coût amorti	62 847 354	62 243 011	604 343	0,97%
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	28 885 076	30 258 443	-1 373 367	-4,54%
<i>Dettes envers la clientèle</i>	33 554 119	31 724 939	1 829 180	5,77%
<i>Dettes représentées par un titre</i>	408 159	259 629	148 530	57,21%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 519	12 467	-8 948	-71,77%
Passifs d'impôts courants et différés	16 048	3 589	12 459	347,14%
Comptes de régularisation et passifs divers	1 924 269	1 802 638	121 631	6,75%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			0	
CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS – PASSIF				
CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENUS – PASSIF				
Provisions	117 727	106 441	11 286	10,60%
Dettes subordonnées	0	0	0	
<b>Total dettes</b>	<b>65 343 922</b>	<b>64 658 837</b>	<b>685 085</b>	<b>1,06%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>7 943 182</b>	<b>7 751 285</b>	<b>191 897</b>	<b>2,48%</b>
Capitaux propres part du Groupe	7 943 181	7 751 284	191 897	2,48%
Capital et réserves liées	352 808	351 613	1 195	0,34%
Réserves consolidées	6 574 133	6 362 175	211 958	3,33%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	899 264	793 281	105 983	13,36%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées			0	
Résultat de l'exercice	116 976	244 215	-127 239	-52,10%
Participations ne donnant pas le contrôle	1	1	0	-6,85%
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>73 287 104</b>	<b>72 410 122</b>	<b>876 982</b>	<b>1,21%</b>

Au passif, la progression du total bilan est le fait de la collecte auprès de la clientèle, qui augmente de 1,8 milliards d'euro en lien avec les souscriptions nouvelles de comptes et dépôts à terme dont la rémunération est attractive.

Parallèlement et en conséquence de cette collecte, les besoins de refinancement effectués auprès du Groupe Crédit Agricole sont en nette diminution (dettes envers les établissements de crédit).

Témoignant de la solidité de la structure financière de la Caisse régionale, ses fonds propres se renforcent à nouveau, à 7,9 milliards d'euros. Ils intègrent la mise en réserve d'une partie du résultat 2023 après distribution aux porteurs de CCI, CCA et parts sociales.

## **1.5. Evènements postérieurs à la fin de la période intermédiaire**

Il n'y a pas eu d'évènements significatifs postérieurs à la fin de la période intermédiaire de nature à impacter les comptes arrêtés au 30 juin 2024

## 2. Facteurs de risques et informations prudentielles

### 2.1. Informations prudentielles

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet du Crédit agricole d'Ile-de-France, rubrique « informations réglementées » (<https://ca-paris.com/finance/information-reglementee/>) dans le document « Informations au titre du Pilier 3 ».

#### Situation au 30 juin 2024

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres prudentielsphasés simplifiés (en milliers d'euros) et ratios de solvabilité et de levier (en %)	30/06/2024	31/12/2023
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)</b>	<b>5 110 072</b>	<b>5 128 401</b>
dont Instruments de capital et réserves	7 816 053	7 707 017
dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	(2 705 981)	(2 578 615)
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)</b>	<b>5 110 072</b>	<b>5 128 401</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2</b>	<b>56 964</b>	<b>55 359</b>
<b>FONDS PROPRES TOTAUX</b>	<b>5 167 036</b>	<b>5 183 760</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)</b>	<b>20 684 383</b>	<b>19 727 918</b>
<b>RATIO CET1</b>	<b>24,70%</b>	<b>26,00%</b>
<b>RATIO TIER 1</b>	<b>24,70%</b>	<b>26,00%</b>
<b>RATIO TOTAL CAPITAL</b>	<b>24,98%</b>	<b>26,28%</b>
<b>TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER</b>	<b>64 839 050</b>	<b>64 138 910</b>
<b>RATIO DE LEVIER</b>	<b>7,88%</b>	<b>8,00%</b>

Au 30 juin 2024, les ratios de solvabilité et le ratio de levier de la Caisse régionale sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

## 2.2. Facteurs de risques

Cette partie présente les principaux risques auxquels la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposée, ainsi que les principaux risques liés à la détention de certificats coopératifs d'investissements émis par la Caisse régionale du fait de sa structure.

La partie 2.3 Gestion des risques du présent chapitre expose les dispositifs mis en œuvre pour gérer les risques.

Les risques propres à l'activité du Crédit Agricole d'Ile-de-France sont présentés dans la présente section sous les catégories suivantes : (i) risques de crédit et de contrepartie, (ii) risques financiers, (iii) risques opérationnels et risques connexes, (iv) risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale évolue, (v) risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale et (vi) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que la Caisse régionale considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur la Caisse régionale s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

### 2.2.1. Risques de crédit et de contreparties

#### a) **Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé au risque de crédit de ses contreparties**

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé. Le risque de crédit affecte ses comptes consolidés lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, le Crédit Agricole d'Ile-de-France pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que la Caisse régionale cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, la Caisse régionale est exposée au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par la Caisse régionale est couverte par ces techniques. En conséquence, elle est exposée de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 30 juin 2024, l'exposition (EAD) au risque de crédit et de contrepartie de la Caisse régionale d'Ile-de-France (hors opérations internes au Crédit Agricole) s'élevait à 61,7 milliards d'euros. Celle-ci est répartie à hauteur de 68% sur la clientèle de détail, et 32% sur les entreprises. À cette date d'arrêt, l'EAD en défaut s'élevait à 851 millions d'euros.

#### b) **Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par le Crédit Agricole d'Ile-de-France liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière**

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Caisse régionale d'Ile-de-France comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son

compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêtés des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que la Caisse régionale s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macro-économiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel de crise. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieures aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière du Crédit Agricole d'Ile-de-France.

Au 30 juin 2024, le montant brut des prêts et créances sur la clientèle de la Caisse régionale s'élevait à 55 249 millions d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 609 millions d'euros.

**c) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Caisse régionale.**

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, la Caisse régionale pourrait être contrainte d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur sa rentabilité et sa situation financière.

Au 30 juin 2024, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (EAD) du Crédit Agricole d'Ile-de-France sur le marché des entreprises s'élève à 19 800 millions d'euros (dont 548 millions d'euros en défaut).

**d) La Caisse régionale d'Ile-de-France pourrait être impactée de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels elle est fortement exposée.**

Les expositions de la Caisse d'Ile-de-France sont diversifiées du fait de ses activités complètes de banque universelle de proximité, mais 62,9% de son EAD à fin juin 2024 est réalisée sur des financements présentant le profil de risque le moins élevé (habitat pour 56,38% et collectivités publiques pour 6,65%). Une détérioration générale de l'environnement économique pourrait cependant avoir des effets sur la capacité des emprunteurs personnes physiques à rembourser leurs crédits à l'habitat.

Sur la clientèle Corporate, le portefeuille d'engagements commerciaux est bien diversifié. Seule la filière "Immobilier" représente plus de 10 % de l'activité, à 37,9 % ; les filières "Distribution/ industrie de biens de consommations" et "divers" représentent respectivement 9,3% et 9,9%. Si ces secteurs devaient être frappés par une conjoncture défavorable, la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale pourrait en être affectée.

**e) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur le Crédit Agricole d'Ile-de-France.**

La capacité de la Caisse régionale d'Ile-de-France à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de *trading*, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs



établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé à des contreparties financières, y compris des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent la Caisse régionale à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit du Crédit Agricole d'Ile-de-France serait exacerbé si les actifs qu'il détient en garantie ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne permettait pas de couvrir l'intégralité de son exposition au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

**f) Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé au risque pays et au risque de contrepartie concentré dans le territoire où il exerce ses activités**

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé au risque-pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel il exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait le contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est particulièrement et quasi exclusivement exposé, en valeur absolue, au risque pays sur la France. Une dégradation des conditions économiques de ce pays aurait des répercussions sur la Caisse régionale.

**g) Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est soumis à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché**

Le Groupe Crédit Agricole est soumis au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché. Toutefois, la Caisse Régionale d'Ile-de-France n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation.

## **2.2.2. Risques financiers**

**a) Le resserrement de la politique monétaire devrait être arrivé à son terme mais continue d'impacter la rentabilité et la situation financière du Crédit Agricole d'Ile-de-France**

En raison de la forte poussée inflationniste, la Banque centrale européenne (la "BCE") a opéré un resserrement très rapide de sa politique monétaire entre juillet 2022 et septembre 2023 : elle a remonté ses taux directeurs de 450 points de base (pb) en quatorze mois et elle a mis fin aux réinvestissements des tombées de son *Asset Purchase Programme* (APP) en juillet 2023 ; de même, sur le second semestre 2024, elle réduira progressivement les réinvestissements des tombées de son *Pandemic Emergency Purchase Programme* (PEPP) pour y mettre un terme fin 2024. La réduction du bilan de la BCE s'opère également via les remboursements des opérations ciblées de refinancement à plus long terme (*Targeted Longer-Term Refinancing Operations* – TLTRO). Ceux-ci procuraient des financements longs à coût réduit aux banques. En conséquence du resserrement monétaire, les taux de swap ont fortement progressé en 2022 et la courbe des taux est inversée depuis fin 2022. La tendance haussière a persisté mais de manière moins nette et les évolutions ont été plus erratiques, au gré des chiffres d'inflation et des anticipations quant au calendrier de la baisse des taux par la BCE. Celle-ci a opéré une première baisse de ses taux directeurs en juin 2024 et devrait rester très prudente dans la poursuite de ce mouvement qui devrait être très graduel. Cette prudence combinée à la réduction progressive du bilan de la BCE n'offre pas de potentiel important de baisse des taux d'intérêt. La prime de risque de la France devrait en outre rester sous pression en raison des évolutions politiques.

Les hausses de taux d'intérêt et le resserrement quantitatif de la BCE ont entraîné un renchérissement rapide des conditions de financement des banques, que ce soit sur les marchés financiers ou auprès de la clientèle. Parallèlement, sur le marché français dans son ensemble, l'encours de crédit a fortement ralenti et stagne début 2024, sous l'effet de la hausse des taux, avec une baisse de 22 % sur un an de la production nouvelle (ménages et sociétés non financières) sur douze mois à avril 2024, incluant un

recul de 40 % pour le crédit habitat aux ménages. Or, si en France la hausse des taux d'intérêt sur les crédits nouveaux est significative, la remontée du taux d'intérêt sur encours est plus lente en raison de la forte proportion de crédit à taux fixe et d'une production nouvelle plus faible, retombée aux niveaux de 2015-2016.

Dans ce contexte, le Crédit Agricole d'Ile-de-France pourrait voir ses résultats notablement altérés par le renchérissement du coût de ses ressources (hausse de la rémunération des dépôts dans un contexte de concurrence dans la collecte de dépôts, hausse du coût des ressources de marché et substitution aux TLTRO à un coût plus élevé) et par une transmission partielle ou différée de la hausse des taux de marché aux crédits ayant été consentis, sous les effets conjugués d'une baisse de la nouvelle production, d'une concurrence renforcée et du mécanisme du taux de l'usure impactant la marge nette d'intérêts.

Par ailleurs, les évolutions de l'activité économique, de l'inflation et des taux d'intérêt restent entourées d'incertitudes fortes. En premier lieu, si un atterrissage en douceur de l'économie et une dégradation limitée du marché du travail se dessinent aujourd'hui, une nouvelle dégradation de l'activité ne peut pas être complètement exclue, notamment en France en raison des incertitudes politiques qui peuvent entraîner une forme d'attentisme. Ensuite, si l'inflation a nettement reflué depuis l'automne 2022, principalement en raison d'effets de base sur les prix de l'énergie et les prix alimentaires, ainsi que du desserrement des contraintes d'approvisionnement, elle devrait désormais baisser plus lentement et rester assez volatile dans les prochains mois. Enfin, la BCE surveille étroitement l'inflation "sous-jacente" (hors prix volatils), notamment l'inflation dans les services, qui reflue moins rapidement, traduisant la diffusion de la hausse des prix de l'énergie et autres intrants à l'ensemble des prix et aux salaires ; ceux-ci connaissent un certain rattrapage vis-à-vis de l'inflation, leur évolution est donc également suivie de près par la BCE. Des surprises sur l'inflation sont donc toujours possibles, notamment en cas de reprise économique plus dynamique qu'anticipé, rendant encore incertaines les perspectives, l'ampleur et le calendrier des baisses des taux à venir, soumettant encore les revenus et les charges de la Caisse régionale à des aléas importants.

**b) Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité du Crédit Agricole d'Ile-de-France.**

La marge nette d'intérêts réalisée par la Caisse régionale sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Caisse régionale n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêts des activités de prêts du Crédit Agricole d'Ile-de-France ainsi que sa valeur économique.

Sur les 12 prochains mois, en cas de baisse des taux d'intérêt de la zone euro de 100 points de base, le Crédit Agricole d'Ile-de-France perdrait 19,36 millions d'euros sur le portefeuille au 30 juin 2024, soit une baisse de 1,9% du PNB annuel 2023.

L'impact cumulé sur les 30 prochaines années d'une hausse des taux de 200 points de base correspond à un impact négatif de 31 millions d'euros, soit 0,6% des fonds propres prudentiels totaux du Crédit Agricole d'Ile-de-France au 31/12/2023. Par ailleurs, une augmentation des taux d'intérêt sur les financements à court terme et le non-adossement des échéances sont susceptibles de peser sur la rentabilité du Crédit Agricole d'Ile-de-France

Les impacts ci-dessus sont calculés sur la base d'un bilan statique, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des taux sur le produit net bancaire de la Caisse régionale.

Les résultats de la caisse régionale pourraient être affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures.

Enfin, dans un contexte où le cycle des hausses de taux semble a priori terminé, que l'inflation régresse et que les marchés anticipent désormais l'amorce d'un cycle de baisses des taux par les Banques centrales, la marge nette d'intérêts du Crédit Agricole d'Ile-de-France pourrait être défavorablement affectée par (i) l'augmentation des remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe (en cas de baisse des taux sur les crédits habitat) et (ii) par la fixation du taux du Livret A à 3 % sur tout 2024 dans le cadre d'une forte baisse des taux court terme de la BCE.

**c) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés du Crédit Agricole d'Ile-de-France, ainsi que de sa dette, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres**

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de la Caisse régionale, ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre du Crédit Agricole d'Ile-de-France, ainsi que des variations de valeur liées au marchés taux et action. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 30 juin 2024, l'encours brut d'actifs et passifs financiers – hors instruments de capitaux propres – comptabilisés à la juste valeur, détenus par le Crédit Agricole d'Ile-de-France s'élevait à 1 273 millions d'euros.

**d) Le Crédit Agricole d'Ile-de-France peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital**

La valeur des titres de capital détenus par la Caisse régionale pourrait décliner, occasionnant ainsi des pertes. Le Crédit Agricole d'Ile-de-France supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'il détient dans l'exercice de ses activités, principalement dans le cadre de la détention d'actions cotées et dans l'exercice d'activités de *private equity*. Si la valeur des titres de capital détenus venait à diminuer de manière significative, le Crédit Agricole d'Ile-de-France pourrait être contraint de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 30 juin 2024, le Crédit Agricole d'Ile-de-France détenait près de 3,6 milliards d'euros d'instruments de capitaux propres, dont 177 millions d'euros comptabilisés à la juste valeur par résultat, et 3,4 milliards d'euros comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres.

**e) La Caisse régionale d'Ile-de-France doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte. Des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives**

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs est incertain, et si la Caisse régionale perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, elle pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que le Crédit Agricole d'Ile-de-France s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif de la Caisse régionale en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 30 juin 2024, elle affiche un ratio LCR moyen des six premiers mois de l'année<sup>3</sup> (*Liquidity Coverage Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 110,3% supérieur au plancher réglementaire de 100 %.

---

<sup>3</sup> Moyenne des ratios LCR fin de mois des 6 premiers mois de l'année

#### **f) L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent le Crédit Agricole d'Ile-de-France à des risques de marché**

Les activités du Crédit Agricole d'Ile-de-France sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France, en Europe et dans les autres régions du monde. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est ainsi exposé aux risques de fluctuations des taux d'intérêt et des cours des titres.

À titre d'exemple, la Caisse régionale est sensible à la potentielle volatilité des marchés qui serait engendrée par l'action concertée d'investisseurs, par le biais de plateforme de réseaux sociaux pour gonfler le prix de l'action de certains émetteurs ou de certaines matières premières. De telles activités, que le CCI du Crédit Agricole d'Ile-de-France en soit la cible ou non, peuvent créer une incertitude sur les valorisations et engendrer des conditions de marché imprévisibles, et pourraient avoir des effets défavorables sur la Caisse régionale et ses contreparties. Si les conditions financières du Crédit Agricole d'Ile-de-France ou de ses contreparties devaient se détériorer, la Caisse régionale pourrait subir des pertes sur ses financements et les transactions avec ses contreparties, en plus d'autres effets négatifs indépendants.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France réalise des *stress tests* afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes, tels que décrits et quantifiés au paragraphe 2.3.2 de la gestion de risques. Toutefois, ces techniques reposent sur des méthodologies statistiques basées sur des observations historiques qui peuvent s'avérer peu représentatives des conditions de marché futures. En conséquence, l'exposition de la Caisse régionale aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

#### **g) Les stratégies de couverture mises en place par le Crédit Agricole d'Ile-de-France pourraient ne pas écarter tout risque de pertes**

Si l'un quelconque des instruments ou stratégies de couverture utilisés pour couvrir différents types de risques auxquels il est exposé dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, le Crédit Agricole d'Ile-de-France pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si la Caisse régionale détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par le Crédit Agricole d'Ile-de-France.

Au 30 juin 2024, l'encours de swaps de couverture (en notionnel) se monte à 20 milliards d'euros.

### **2.2.3. Risques opérationnels**

Le **risque opérationnel** du Crédit Agricole d'Ile-de-France inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période du 1<sup>er</sup> semestre 2024, les incidents de risque opérationnel pour le Crédit Agricole d'Ile-de-France se répartissent tel que suit :

- La catégorie "Fraude externe" représente 88% des pertes opérationnelles.
- La catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 8% des pertes opérationnelles,

- La catégorie "Dommages occasionnés aux actifs physiques" représente 2% des pertes opérationnelles,
- Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" (1%), la pratique en matière d'emploi et sécurité (1%), ainsi que la fraude interne (< 0,01%) et le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (< 0,01%).

#### **a) Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé aux risques de fraude externe et interne**

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation, perpétré en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

Sur le 1<sup>er</sup> semestre 2024, le montant de la fraude avérée pour le périmètre du Crédit Agricole d'Ile-de-France s'élève à 1,32 millions d'euros (pertes collectées en RO – en date de détection), en diminution (- 8 %) par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Hors dossiers exceptionnels, la répartition sur le 1<sup>er</sup> semestre 2024 des risques de fraudes (part relative de chaque catégorie dans les pertes collectées en RO - en date de détection et en montant) est la suivante :

- Fraude aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques) : 96 %,
- Fraude identitaire et documentaire : 2 %
- Détournement/vol : 1 %.

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cybercriminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives.

#### **b) Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers**

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et le Crédit Agricole d'Ile-de-France continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, il est confronté au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/ assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, le Crédit Agricole d'Ile-de-France dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de la Caisse régionale devenaient défaillants, même sur une courte période, elle se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire de ses systèmes d'information, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. Le Crédit Agricole d'Ile-de-France ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière

adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est aussi exposé au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels il a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est également exposé au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, telles que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, la Caisse régionale pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information du Crédit Agricole d'Ile-de-France, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cybercrime ou d'un acte de cyberterrorisme. Le Crédit Agricole d'Ile-de-France ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate.

Sur le premier semestre 2024, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté moins de 0,01% des pertes opérationnelles.

**c) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par le Crédit Agricole d'Ile-de-France pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives**

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par la Caisse régionale pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'elle ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par le Crédit Agricole d'Ile-de-France ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que le Crédit Agricole d'Ile-de-France n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs utilisés dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, le Crédit Agricole d'Ile-de-France applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque du Crédit Agricole d'Ile-de-France Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que le Crédit Agricole d'Ile-de-France utilise pour évaluer son exposition au risque sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer la Caisse régionale à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 30 juin 2024, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a une exigence de fonds propres prudentiels de 72,2 millions d'euros au titre de la couverture de la perte extrême estimée relative à ses risques opérationnels.

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé de Crédit Agricole d'Ile-de-France s'élevait à 903 millions d'euros.

**d) Tout préjudice porté à la réputation du Crédit Agricole d'Ile-de-France pourrait avoir un impact défavorable sur son activité**

Les activités du Crédit Agricole d'Ile-de-France dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant la

Caisse régionale sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels ou d'exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de blanchiment, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. La Caisse régionale est exposée à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers, ce qui pourrait également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à sa réputation pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer le Crédit Agricole d'Ile-de-France à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est significatif pour le Crédit Agricole d'Ile-de-France et géré par la Département de la Conformité, rattaché à la Direction de la Prévention des risques, qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs.

**e) Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposée au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre**

Le Groupe Crédit Agricole a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de Groupe.

Si, à l'avenir, la Caisse régionale est concernée et si ces procédures ont une issue défavorable pour la Caisse régionale, elles sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Bien que, dans de nombreux cas, la Caisse régionale dispose de moyens de défense importants, elle pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

Rattaché à la Direction des risques, le département juridique a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux entités afin de leur permettre d'exercer leurs activités, tout en maîtrisant les risques juridiques et en minimisant les coûts associés.

#### **2.2.4. Risques liés à l'environnement dans lequel le Crédit Agricole d'Ile-de-France évolue**

**a) La persistance ou un rebond de l'inflation et en conséquence un niveau durablement élevé des taux d'intérêt pourraient affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières du Crédit Agricole d'Ile-de-France**

Les effets de la politique monétaire et de la hausse des taux d'intérêt ne se sont pas encore pleinement matérialisés et pourraient continuer à affecter plus sévèrement l'activité de la clientèle et sur la qualité des actifs. De plus, l'inflation pourrait régresser moins vite qu'attendu voire repartir à la hausse en fonction des aspects suivants :

- Les évolutions géopolitiques, en particulier la guerre en Ukraine dont l'évolution reste très incertaine, le conflit au Proche-Orient et sa possible extension, ou encore les tensions sino-américaines, font peser des risques sur l'économie mondiale, en particulier sur le commerce mondial et sur les chaînes d'approvisionnement, et en conséquence sur les prix, notamment de certaines matières premières ou de certains composants clés.
- Parmi les nombreuses élections qui se tiennent à travers le monde en 2024, les élections américaines en novembre 2024 paraissent décisives et sont susceptibles de bouleverser les équilibres géopolitiques et économiques mondiaux.

- Les conditions climatiques peuvent impacter également le commerce mondial et les approvisionnements. Des événements climatiques tels que sécheresse, incendies, inondations ou un hiver difficile, peuvent entraîner de nouvelles tensions sur les prix.
- La reprise de l'activité en Chine, après la levée des restrictions sanitaires fin 2022, a été décevante, le pays peinant à sortir de la grave crise immobilière qu'il subit et à rétablir la confiance des ménages et des investisseurs, malgré des mesures de soutien. La santé de l'économie chinoise interroge et une dégradation supplémentaire de son économie aurait des conséquences négatives sur l'ensemble de l'économie mondiale.
- Plus structurellement, la crise du Covid puis la guerre en Ukraine ont mis clairement au jour des enjeux majeurs de souveraineté, de préservation des secteurs stratégiques et de la protection des approvisionnements-clés, afin de ne pas dépendre d'une puissance hostile ou d'un seul fournisseur. Combiné à l'accélération des enjeux de la transition climatique, les évolutions des stratégies industrielles des pays entraînent une reconfiguration économique des chaînes de valeur mondiales et donnent lieu à des formes de protectionnismes, à l'instar de l'*Inflation Reduction Act* américain, ou des droits de douane supplémentaires sur les véhicules électriques chinois mis en place par l'Union européenne. Ces mouvements sont susceptibles d'entraîner des tensions supplémentaires sur les prix et de déstabiliser les filières économiques et les acteurs concernés.
- Les évolutions politiques en France consécutives à la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024 sont susceptibles d'entraîner un écartement et une certaine volatilité du *spread* du taux de l'Obligation Assimilable du Trésor (OAT) vis-à-vis du Bund allemand (obligation souveraine allemande) et un niveau des taux d'intérêt plus élevé. Elles peuvent avoir également occasionné un certain attentisme des acteurs économiques, ce qui freinerait l'activité.

Une inflation plus élevée pourrait conduire les banques centrales à renforcer ou à maintenir plus durablement des politiques monétaires restrictives et donc mener à des niveaux de taux d'intérêt plus durablement élevés, et viendrait amputer davantage le pouvoir d'achat des ménages et détériorer la situation des entreprises. Les défaillances d'entreprises, qui ont connu une forte baisse en 2020, sans rapport avec le contexte macroéconomique en raison des soutiens publics massifs, se normalisent progressivement mais pourraient voir ainsi leur nombre augmenter plus rapidement qu'anticipé, entraînant également une hausse du taux de chômage. Le secteur immobilier en particulier est fortement impacté par la hausse des taux d'intérêt et un arrêt de la baisse ou une hausse des taux d'intérêt des crédits immobiliers serait dommageable au secteur. La persistance de taux élevés et une dégradation de la confiance des agents économiques pourraient conduire à une crise plus profonde et peser plus largement l'activité économique. Ces différents facteurs accroissent les risques de défaut des clients du Crédit Agricole d'Ile-de-France mais également les risques d'instabilité financière et de dégradation des marchés financiers impactant son activité et son coût du risque.

En outre, la hausse rapide des taux d'intérêt ou un niveau persistant de taux élevés peut mettre en difficulté certains acteurs économiques importants, en particulier les plus endettés. Des difficultés à rembourser leurs dettes et des défaillances de leur part peuvent causer un choc significatif sur les marchés et avoir des impacts systémiques. Dans un contexte fragilisé par des chocs majeurs et plus difficilement lisible, des tels événements liés aux difficultés d'acteurs significatifs sont potentiellement dommageables à la santé financière de la Caisse régionale selon l'exposition de celui-ci et les répercussions systémiques du choc.

Au 30 juin 2024, les expositions de la Caisse régionale aux secteurs considérés comme "sensibles" à l'inflation et à la hausse des taux sont les suivantes : (a) l'immobilier (hors crédit habitat) avec 6,6 milliards d'euros en EAD (Exposure at Default<sup>4</sup> dont 0,4 % en défaut, (b) la distribution et les biens de consommation avec 1,6 milliards d'euros en EAD dont 9,8% en défaut, (c) l'automobile avec 450 millions d'euros en EAD dont 0,3 % en défaut, et (d) le BTP avec 734 millions d'euros en EAD dont 0,3% en défaut

**b) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur le Crédit Agricole d'Ile-de-France et les marchés sur lesquels il opère.**

---

<sup>4</sup> Valeur exposée au risque : exposition du Crédit Agricole d'Ile-de-France en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage).



Dans l'exercice de ses activités la Caisse régionale est spécifiquement exposée de manière significative à l'évolution des marchés financiers et à l'évolution de la conjoncture économique en France. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels le Crédit Agricole d'Ile-de-France intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique défavorable affecterait les activités et les opérations des clients de la Caisse régionale, ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients ;
- Les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités du Crédit Agricole d'Ile-de-France les plus exposées au risque de marché ;
- La perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle et la quête non discriminée de rentabilité, pourraient favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera ;
- Une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008, de la crise de la dette souveraine en Europe en 2010, de la crise Covid en 2020 ou de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qu'elle a occasionnée en 2022) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de la Caisse régionale, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.
- Plus globalement, des événements de nature géopolitique ou politiques peuvent survenir et faire évoluer plus ou moins brutalement la relation entre les États et l'organisation de l'économie mondiale, d'une façon telle que cela peut impacter fortement les activités de la banque, à court ou à long terme. Les risques géopolitiques majeurs peuvent avoir des impacts macro-économiques importants sur les pays, les secteurs, les chaînes de valeur et les entreprises. Par exemple, les incertitudes liées au dénouement de la guerre en Ukraine ou l'extension du conflit au Proche-Orient ou encore l'intensification des tensions entre les États-Unis et la Chine et leur volonté de découplage économique, en particulier dans les secteurs technologiques, peuvent donner lieu à de multiples scénarios et activer de nombreux risques notamment : guerre commerciale et sanctions, tensions militaires autour de Taiwan et en mer de Chine méridionale, risque nucléaire.
- Des incertitudes plus fortes et des perturbations significatives sur les marchés peuvent accroître la volatilité. Cela pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités de *trading* et d'investissement que le Caisse régionale exerce sur les marchés de la dette, des changes, des matières premières et des actions ainsi que sur ses positions sur d'autres investissements. Au cours des dernières années, les marchés financiers ont subi d'importantes perturbations accompagnées d'une forte volatilité, qui pourraient survenir à nouveau, exposant le Crédit Agricole d'Ile-de-France à des pertes significatives. De telles pertes pourraient s'étendre à de nombreux instruments de couverture auxquels il a recours, notamment aux swaps, *forward*, futures, options et produits structurés. En outre, la volatilité des marchés financiers rend difficile toute anticipation de tendances.

Par ailleurs, dans un contexte de croissance globale qui a baissé en 2023 et de politiques monétaires toujours restrictives, alors que les incertitudes restent fortes mi-2024, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude, économique, géopolitique et climatique, pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières. Ainsi :

- La succession de chocs exogènes inédits et les difficultés à apprécier la situation économique ainsi créée peuvent conduire les banques centrales à une politique monétaire inappropriée : un assouplissement monétaire trop précoce ou trop rapide pourrait entraîner une inflation auto-entretenu et à une perte de crédibilité de la banque centrale tandis qu'une politique trop restrictive qui durerait trop longtemps pourrait conduire à une récession marquée de l'activité.

- Le contexte politique et géopolitique, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies ;
- En France, peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.
- En France, une crise politique et sociale, dans un contexte de croissance faible et d'endettement public élevé, aurait un impact négatif sur la confiance des investisseurs et pourrait provoquer une hausse supplémentaire des taux d'intérêt et des coûts de refinancement de l'État, des entreprises et des banques. Cela entraînerait également des pertes sur les portefeuilles souverains des banques et des assureurs.

Les équilibres économiques et financiers actuels sont très fragiles et les incertitudes fortes. Il est ainsi difficile d'anticiper les évolutions de la conjoncture économique ou des marchés financiers et de déterminer quels marchés seront les plus touchés en cas de dégradation importante. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatils de manière significative, les opérations de la Caisse régionale pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable significatif.

**c) Le Crédit Agricole d'Ile-de-France intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière**

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est soumis à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- Les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en terme de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 et par le Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020) et la directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement telle que transposée en droit interne (telle que modifiée par la directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 telle que transposée en droit interne) ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que le Crédit Agricole d'Ile-de-France doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Au 30 juin 2024, le ratio CET1 non phasé de la Caisse régionale atteint 24,70% et le ratio global non phasé 24,98% ;
- Les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment, sans limitation, par (i) la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou complétée à tout moment) telle que transposée en droit français (la "DRRB") et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit

et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié ou complété à tout moment) ; dans ce cadre le Groupe Crédit Agricole est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de rétablissement Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable (pour plus d'informations, se référer à la partie "Gestion des risques" de l'amendement A01 du Document d'Enregistrement Universel 2023) ;

- Les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par Crédit Agricole S.A.), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;
- Les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des Banques centrales et des autorités de régulation ;
- Les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux) ;
- Les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- Les réglementations applicables en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) qui renforcent notamment les exigences en matière de publication d'informations (i) en matière de durabilité, permettant d'appréhender l'impact de l'activité de l'établissement concerné sur les enjeux RSE et la manière dont ces enjeux affectent les résultats et la situation financière de cet établissement, conformément, notamment, sans limitation, à la Directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports y afférents de certaines formes d'entreprises, (telle que notamment modifiée par la Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes et, plus récemment, par la Directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises) et (ii) sur la manière et la mesure selon lesquels les groupes bancaires financent ou développent des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit Règlement "Taxonomie" (tel que modifié ou complété à tout moment, y compris, notamment, par le Règlement Délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021 complétant par des précisions concernant le contenu et la présentation des informations que doivent publier les entreprises soumises à l'article 19 bis ou à l'article 29 bis de la Directive 2013/34/UE sur leurs activités économiques durables sur le plan environnemental, ainsi que la méthode à suivre pour se conformer à cette obligation d'information) ;
- La législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités ;
- Les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a notamment été contraint de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement de la Caisse régionale, notamment en l'obligeant à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour le Crédit Agricole d'Ile-de-France : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation

d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante sa capacité à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel le Crédit Agricole d'Ile-de-France et d'autres institutions financières opèrent. À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité, des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de *trading* pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement et des *hedge funds*), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance), des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision et de nouvelles règles de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et de nouvelles règles en matière de divulgation d'informations en lien notamment avec les exigences de durabilité.

Les mesures relatives au secteur bancaire et financier pourraient à nouveau être modifiées, élargies ou renforcées, et de nouvelles mesures pourraient être mises en place, affectant encore davantage la prévisibilité des régimes réglementaires auquel le Crédit Agricole d'Ile-de-France est soumis et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources en son sein. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur la Caisse régionale et nécessiter un renforcement des actions menées en réponse au contexte réglementaire existant.

Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur le Crédit Agricole d'Ile-de-France, mais celui-ci pourrait être très important.

### **2.2.5. Risques liés à la stratégie et aux opérations du Crédit Agricole d'Ile-de-France**

#### **a) Le Crédit Agricole d'Ile-de-France pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixé**

La Caisse régionale s'est fixée des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels du Crédit Agricole d'Ile-de-France sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

#### **b) Le commissionnement en assurance dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité**

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que le Crédit Agricole d'Ile-de-France perçoit sur cette activité.

### **c) Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités du Crédit Agricole d'Ile-de-France**

Bien que les principales activités de la Caisse régionale soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs de ses activités. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif. Une baisse générale et prolongée des marchés financiers et/ou des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter le Crédit Agricole d'Ile-de-France à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Par ailleurs, une dégradation du contexte réglementaire et fiscal des principaux marchés dans lesquels la Caisse régionale opère pourrait affecter ses activités ou entraîner une surimposition de leurs bénéficiaires. Dans une telle situation, la Caisse régionale pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière du Crédit Agricole d'Ile-de-France est d'autant plus important.

### **d) Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé aux environnementaux, sociaux et de gouvernance**

Les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance peuvent affecter le Crédit Agricole d'Ile-de-France de deux façons, selon le principe de la double matérialité. D'une part, la matérialité sociétale et environnementale présente l'impact, qui peut être positif ou négatif, des activités de la Caisse régionale sur son écosystème. D'autre part, la matérialité financière formalise l'impact de l'écosystème sur les métiers de la Caisse régionale.

Selon le premier axe, les risques environnementaux peuvent avoir des impacts s'agissant des risques physiques sur ses outils d'exploitation. Ces risques sont des composantes du risque opérationnel, dont les conséquences devraient rester marginales à l'échelle de la Caisse régionale. Celle-ci est exposée également au risque de réputation lié au respect des engagements publics pris notamment en matière ESG. Elle peut ainsi faire face à des controverses en étant interpellée par de tierces parties si elles estiment que ces engagements ne sont pas tenus.

Selon la matérialité financière, les aléas de risques ESG peuvent affecter les contreparties du Crédit Agricole d'Ile-de-France et donc indirectement le Crédit Agricole d'Ile-de-France lui-même. Les risques ESG sont ainsi considérés comme des facteurs de risques influençant les autres grandes catégories de risques existantes, notamment de crédit, mais également de marché, de liquidité ou opérationnel. Ces risques pourraient cependant essentiellement se matérialiser via le risque de crédit : à titre d'exemple, lorsque la Caisse régionale prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit et la valeur des actifs financés de ce dernier (en ce compris, de manière non limitative, une réduction soudaine du chiffre d'affaires...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer...) – impactant négativement les contreparties de la Caisse régionale dans l'exercice de leurs activités. Cette dernière pourrait ainsi faire face à du risque de réputation si une de ses contreparties faisait l'objet d'une controverse liée à des facteurs environnementaux (par exemple : non-respect d'une réglementation sur des émissions de gaz à effet de serre, atteinte à la biodiversité en cas d'accident industriel entraînant une pollution d'écosystèmes...) mais également sociaux ou de gouvernance. Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, la Caisse

régionale devra en effet adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, éviter de subir des pertes et limiter son risque de réputation.

#### **e) Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est confronté à une forte concurrence**

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est confronté à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'il offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail.

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar de Crédit Agricole d'Ile-de-France, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par le Crédit Agricole d'Ile-de-France et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, des nouvelles devises, tels que le *bitcoin*, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la *blockchain*, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. Le Crédit Agricole d'Ile-de-France doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France et plus particulièrement en Ile-de-France, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

### **2.2.6. Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole**

**a) Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières**, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole S.A. (entité sociale) est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A. (entité sociale), des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et BforBank en tant que membres affiliés (le "**Réseau**").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. (entité sociale)

d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A. (entité sociale), en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la Directive (UE) 2014/59 (dite "DRRB"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La Directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite "DRRB2" est venue modifier la DRRB et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (*extended SPE*) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du Réseau, un membre du Réseau ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe "*Non Creditor Worse Off than in Liquidation*") visé à l'article L. 613-57-I du Code monétaire et financier). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de fonds propres

additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2<sup>5</sup>. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette<sup>6</sup>, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du Réseau et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du Code monétaire et financier en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du Réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du Réseau, et donc du Réseau dans son ensemble.

**b) L'avantage pratique de la Garantie de 1988** émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation

Le régime de résolution prévu par la DRRB pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "**Garantie de 1988**").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

---

5 Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du Code monétaire et financier.

6 Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du Code monétaire et financier.



## 2.3. Gestion des risques

L'organisation, les principes et outils de gestion et de surveillance de ces risques sont décrits de manière détaillée au sein du Rapport Financier Annuel 2023, dans le chapitre consacré à la gestion des risques (cf. partie 5).

Les principales catégories de risques auxquels la Caisse régionale d'Ile-de-France est exposée sont : les risques de crédit, les risques de marché (risque de taux, de change, de prix), les risques structurels de gestion du bilan (risque de taux d'intérêt global, risque de liquidité), ainsi que les risques juridiques.

Les principales évolutions constatées sur le premier semestre 2024 sont présentées ci-dessous, à l'exception des risques souverains en zone euro considérés comme significatifs dont les évolutions sont présentées dans la note 3.2 des annexes aux états financiers.

### 2.3.1. Risques de crédit

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit sont décrits de manière détaillée au sein du Rapport Financier Annuel 2023 dans la partie 5 chapitre 5.3. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2024.

## I. Exposition et concentration

### I.1. Exposition au risque de crédit

#### La mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés (au bilan) et les engagements confirmés non utilisés (hors-bilan).

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France mesure ses risques de crédit au travers d'une approche prudentielle qui intègre deux niveaux de risque :

- Les EAD sensibles (note comprise entre I et K pour le Retail et de E+ à E- pour le Corporate)
- Les EAD défaut (note V pour le Retail et notes F et Z pour le Corporate)

L'évolution de ces indicateurs fait l'objet d'un reporting formalisé par un tableau de bord présenté en Comité de Direction mensuellement.

**La Caisse régionale suit ses risques au travers de son exposition au moment du défaut (notion Bâloise « EAD » qui correspond aux engagements de bilan et équivalent crédit des engagements Hors Bilan). Ce suivi est présenté par réseau :**

	30.06.2024		31.12.2023	
	EAD M€	en %	EAD M€	en %
<b>Banque de Détail</b>	<b>41 986</b>	<b>68%</b>	<b>42 236</b>	<b>68%</b>
<i>dont EAD défaut</i>	<i>304</i>	<i>Tx défaut : 0,72%</i>	<i>BDD</i>	<i>Tx défaut : 0,64%</i>
<b>Banque des Entreprises</b>	<b>19 800</b>	<b>32%</b>	<b>19 525</b>	<b>32%</b>
<i>dont EAD défaut</i>	<i>548</i>	<i>Tx défaut : 2,77%</i>	<i>BDE</i>	<i>Tx défaut : 2,49%</i>
<b>TOTAL</b>	<b>61 786</b>	<b>100%</b>	<b>61 761</b>	<b>100%</b>
<i>dont EAD défaut</i>	<i>851</i>	<i>Tx défaut : 1,38%</i>	<i>TOTAL</i>	<i>Tx défaut : 1,23%</i>

Source : GERICO

En termes d'évolution des expositions, une légère baisse de l'EAD sur la Banque de Détail et une légère hausse sur la Banque des Entreprises est observée au 1<sup>er</sup> semestre 2024.

Le poids des deux réseaux est stable par rapport au 31 décembre 2023, à savoir que la Banque de Détail représente 68 % de l'EAD globale de la Caisse régionale contre 32 % pour la Banque des Entreprises.

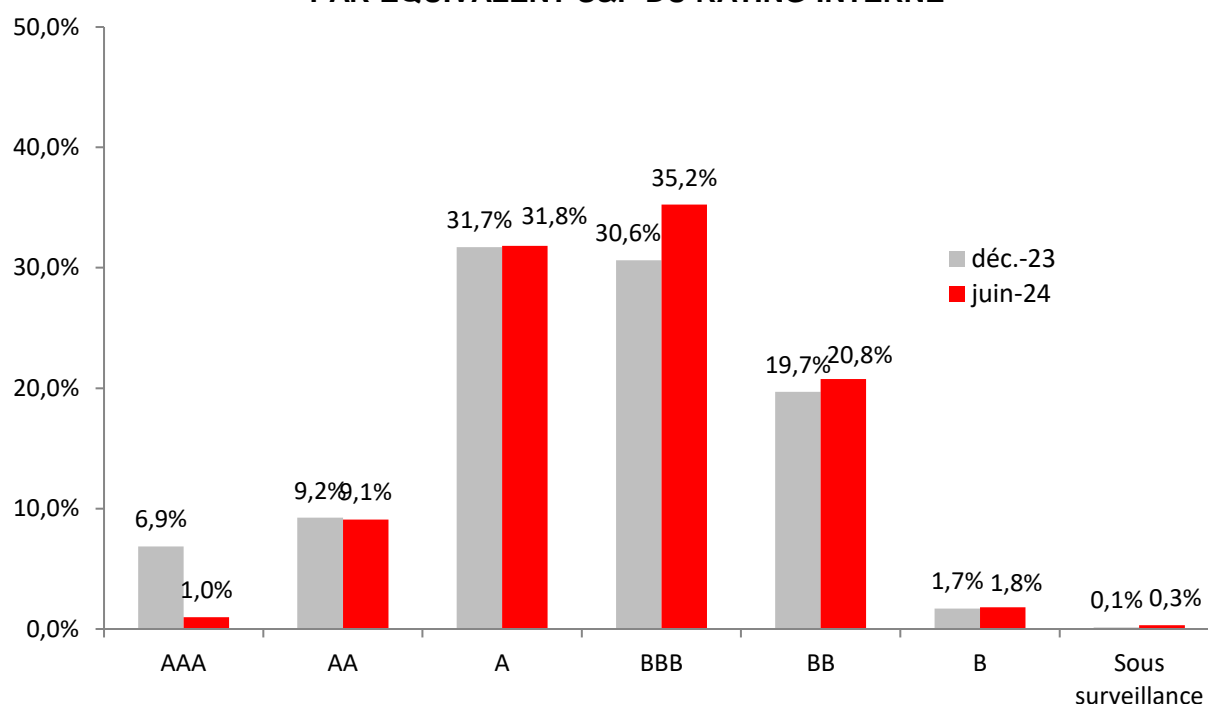
En termes de risque, le taux de défaut<sup>7</sup> global de la Caisse Régionale est en hausse à 1,38% au 30 juin 2024.

#### Répartition des engagements par notation interne

La politique de notation interne couvre l'ensemble du portefeuille « Corporate » (Entreprises, Banques et Institutions financières, Administrations et Collectivités publiques) du Crédit Agricole d'Ile-de-France

Au 30 juin 2024, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent 99,7% des encours portés par la Caisse régionale, hors banque de détail.

### EVOLUTION DU PORTEFEUILLE SAIN HORS RETAIL DU CADIF PAR EQUIVALENT S&P DU RATING INTERNE



Source : GERICO

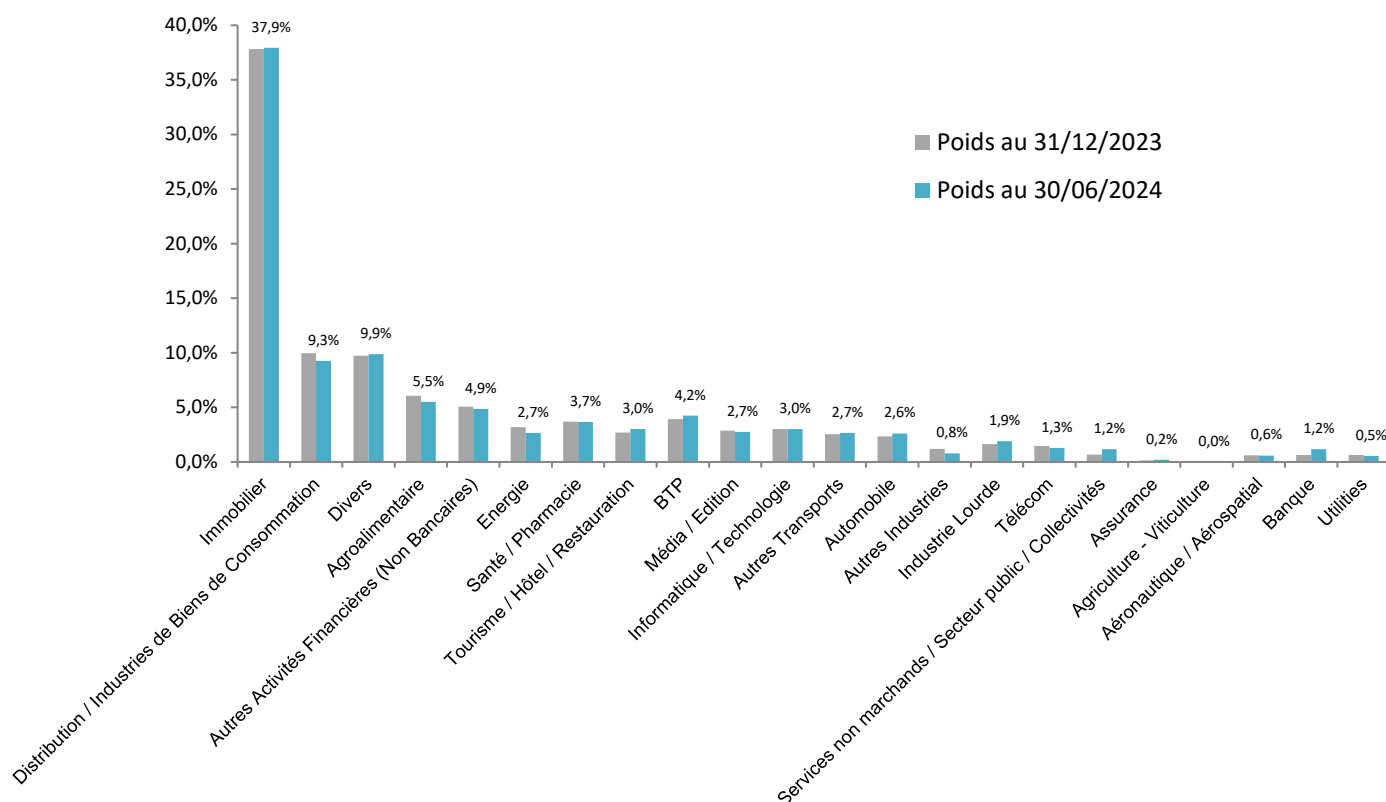
Globalement, au 30 juin 2024, 77,13% des engagements du portefeuille sain hors retail du Crédit Agricole d'Ile-de-France sont accordés à des contreparties dont les notes traduisent une qualité des emprunteurs allant « d'exceptionnel à assez satisfaisant » (notes comprises entre AAA à BBB), contre 78,48% fin 2023.

## 1.2. Concentration

### ➤ Diversification par filière d'activité économique

La répartition des engagements de la Grande Clientèle de la Caisse régionale par filière d'activité économique au 30 juin 2024 se présente comme suit :

<sup>7</sup> Le taux de défaut est l'EAD en défaut rapportée à l'EAD totale



Source : GERICO

Le portefeuille d'engagements commerciaux ventilé par filière d'activité économique est bien diversifié et sa structure reste globalement stable sur l'année 2024. Seules deux filières représentent à elles deux près de 50 % de l'activité comme en 2023 : la filière « Immobilier » qui occupe la première place à 37,9%, stable par rapport à fin 2023 ; et la filière « divers » à la deuxième place à 9,9%, composée essentiellement des « services aux professionnels » (47%) et du commerce de gros (28%).

La filière « Autres activités financières » regroupe principalement les « activités des gestions de fonds » (39%), les « fonds de placement » (26%), les « autres activités auxiliaires » (15%) ainsi que les « activités des sociétés holding » (10%).

### ➤ Concentration sur les 20 premiers clients de la Caisse régionale

Au 30 juin 2024, les expositions sur les 20 plus grands risques de crédit de la Caisse régionale évoluent comme suit :

	30.06.2024	31.12.2023
	EAD M€	EAD M€
<b>TOTAL 20 PREMIERS GROUPES</b>	<b>5 148</b>	<b>5 342</b>
<i>En % du total Grande Clientèle</i>	<i>26,0%</i>	<i>27,4%</i>
<i>En % du total CADIF</i>	<i>8,33%</i>	<i>8,65%</i>

Source : GERICO

L'EAD des 20 premiers groupes représente 8,3% des expositions globales du Crédit Agricole d'Ile-de-France, en légère baisse par rapport à décembre 2023.

**Nous pouvons également noter que sur ces 20 plus grands risques, 6 sont des risques d'Etat ou assimilés.**

➤ **Concentration du portefeuille de la Grande Clientèle sur les sociétés étrangères**

Conformément aux règles d'affectation du Groupe Crédit Agricole des expositions au risque pays :

- 0,53 Milliard d'euros d'exposition sont hors France (soit 0,9% de l'EAD de la Caisse Régionale) répartis à 58% sur la BDD et à 42% sur la BDE.
- Sur la BDE, 71% de l'EAD hors France sont sur des notes pays A+ ou A, aucune exposition ne porte sur des notes pays sensible ou défaut.
- Sur la BDD, l'EAD hors France sont concentrées sur les prêts consommation et les DAV. Sur ces expositions, 96% sont sur des clients de nationalité étrangère, et 66% sur des clients non-résidents.

	<b>BDD</b>	<b>BDE</b>	<b>Total</b>
<b>EAD en Mds€</b>	<b>42,0</b>	<b>19,8</b>	<b>61,7</b>
<b>France</b>	<b>41,7</b>	<b>19,5</b>	<b>61,2</b>
	<b>99,3%</b>	<b>98,9%</b>	<b>99,1%</b>
<b>Hors France</b>	<b>0,30</b>	<b>0,22</b>	<b>0,53</b>
	<b>0,7%</b>	<b>1,1%</b>	<b>0,9%</b>
A+	25%	28%	26%
A	3%	43%	20%
B+	17%	1%	10%
B	1%	0%	0%
C+	22%	24%	23%
C	0%	0%	0%
C-	2%	0%	1%
D+	5%	4%	5%
D	1%	0%	0%
D-	4%	0%	2%
E+	5%	0%	3%
E	2%	0%	1%
E-	8%	0%	5%
F	4%	0%	2%

## ➤ Ventilation des expositions de la Caisse régionale par type de financement

La ventilation des expositions de la Caisse régionale par marché au 30 juin 2023 se présente comme suit :

TYPE DE FINANCEMENTS	30.06.2024			31.12.2023		
	EAD M€	En %	Taux de défaut	EAD M€	En %	Taux de défaut
Habitats	34 811	56,38%	0,46%	35 017	56,7%	0,39%
Conso et Révolving	1 884	3,05%	0,91%	1 905	3,1%	0,86%
Autres Eng. Particuliers	1 244	2,02%	0,33%	1 248	2,0%	0,31%
Professionnels	3 561	5,77%	3,15%	3 576	5,8%	3,00%
Agri. Et Assoc.	486	0,79%	2,01%	490	0,8%	1,53%
Corporates	9 537	15,45%	5,55%	9 482	15,4%	4,80%
Collectivités Locales	4 105	6,65%	0,12%	4 251	6,9%	0,00%
PIM	4 673	7,57%	0,28%	4 526	7,3%	0,66%
Autres Corporates	1 442	2,34%	0,04%	1 227	2,0%	0,05%
<b>TOTAL</b>	<b>61 743</b>	<b>100%</b>	<b>1,38%</b>	<b>61 722</b>	<b>100%</b>	<b>1,23%</b>

Source : GERICO

## Exposition des prêts et créances

La répartition des prêts et créances dépréciés est présentée dans la note 3 « Risque de crédit » des états financiers consolidés.

## II. Coût du risque

Le coût du risque de la Caisse régionale et le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.8 des états financiers consolidés.

## III. Application de la norme IFRS9

### 1. Evaluation du risque de crédit

#### Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus au deuxième trimestre 2024 :

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur juin 2024 avec des projections allant jusqu'à 2027.

Ces scénarios intègrent des hypothèses différenciées sur les évolutions de l'environnement international, entraînant notamment des variations dans le rythme de désinflation à l'œuvre et des réponses de politique monétaire par les banques centrales différentes. Des pondérations distinctes sont affectées à chacun de ces scénarios.

### **Premier scénario : scénario “central” (pondéré à 50 %)**

Le scénario central est celui d’une forme de « normalisation ». Alors que l’impact de la hausse rapide des taux d’intérêt s’est révélé moins négatif que redouté et que, globalement, les marchés du travail ont bien résisté, les prix à la consommation ont fini par décélérer. Après un net ralentissement, l’activité économique réaccélérait progressivement à la faveur de la baisse de l’inflation, qui redonne du pouvoir d’achat aux ménages et permet une reprise de la consommation. Dans ce contexte, les banques centrales réduisent graduellement mais prudemment leurs taux directeurs, redonnant un peu de souffle à l’économie.

### **Lente « normalisation » de l’inflation et de la croissance**

Aux États-Unis, l’économie a fait preuve d’une résistance inattendue en 2023 qu’explique principalement une moindre sensibilité aux taux d’intérêt : dotés globalement de bilans sains, de nombreux ménages et entreprises ont pu figer le taux de leur endettement à des niveaux durablement bas, autorisant, au moins à court terme, une meilleure absorption qu’anticipé du resserrement monétaire. Toutefois, le montant de la dette des entreprises arrivant à échéance augmente en 2024 et continuera de croître en 2025. L’impact de la hausse des taux d’intérêt pourrait également s’intensifier lentement sur les ménages avec la remontée progressive du taux hypothécaire effectif. Les hausses de taux devraient ainsi « mordre » davantage à l’occasion de refinancements importants de dette à des taux plus élevés, entraînant une récession légère au quatrième trimestre 2024 et au premier trimestre 2025, une récession seulement légère en raison, essentiellement, d’une remontée modeste du taux de chômage. Après 2,5 % en 2023, ce scénario table sur une croissance de 1,8 % en 2024 et seulement 0,4 % en 2025, en dépit d’un rebond anticipé de la croissance trimestrielle au cours de la dernière partie de l’année 2025 permis par la baisse des taux d’intérêt. Malgré le ralentissement, l’inflation s’est toutefois révélée tenace. La désinflation devrait se poursuivre, mais la perspective d’une récession très modérée et d’une progression des salaires susceptible de rester relativement soutenue plaident en faveur d’une inflation excédant durablement la cible de 2 %.

En zone euro, la croissance a connu un ralentissement marqué. Un mouvement de désinflation est à l’œuvre depuis fin 2022, mais le dernier kilomètre vers la cible de la BCE devrait être plus erratique. La zone euro a évité la récession mais la croissance reste faible et hétérogène au sein de la zone. La bonne tenue du marché du travail, le repli de l’inflation totale (avec un rythme annuel moyen passant de 5,5 % en 2023 vers 2,6 % en 2024 et 2,1 % en 2025) et l’amélioration des conditions de financement permettent d’espérer une reprise de la dépense des agents privés domestiques, notamment de la consommation des ménages. Cela conduit à bâtir un scénario d’un optimisme prudent qui se traduit par une croissance du PIB de 0,7 % en 2024 et 1,5 % en 2025 (après 0,5 % en 2023). Si les perspectives à court terme se sont éclaircies sans être brillantes, à plus long terme, des doutes persistent : les questions relatives, d’une part, à la croissance permise par la nouvelle configuration de taux et d’inflation et, d’autre part, le caractère définitif (ou non) de cette nouvelle normalité monétaire restent en suspens. Par ailleurs, le choc négatif de compétitivité lié à la guerre en Ukraine pourrait avoir « abîmé » de façon plus permanente le potentiel de croissance de la zone.

### **Réaction des banques centrales : réduction très prudente des taux directeurs**

En termes de politique monétaire, le temps est venu de baisser les taux mais avec prudence. Partant d’un niveau très élevé, subissant des chocs et épousant des rythmes de repli un peu chaotiques, l’inflation a conduit les banques centrales à installer leurs taux directeurs sur un plateau durablement élevé.

Après s’être montrée très vigilante, la Fed pourrait débiter un assouplissement monétaire prudent, en procédant à une première baisse de 25 points de base de ses taux au troisième trimestre 2024 puis au quatrième ; la limite supérieure des Fed Funds serait ainsi ramenée à 5,00 % en fin d’année. Avec le recul de la croissance envisagé à la charnière des années 2024-2025, la Fed pourrait accentuer le rythme de ses baisses de taux, ramenant la borne haute à 3,50 % d’ici fin 2025. Compte tenu de la persistance d’une inflation supérieure à l’objectif et d’un taux d’intérêt neutre susceptible d’être plus élevé qu’auparavant, la Fed pourrait se heurter à des difficultés pour réduire davantage ses taux.

Quant à la BCE, l’amélioration sur le front de l’inflation lui permet d’amorcer un desserrement monétaire graduel à partir de juin 2024. Elle devrait baisser ses taux de 75 ppb en 2024, puis faire de même en 2025, ramenant ainsi le taux de dépôt à 2,50 %.

### **Taux d'intérêt à long terme : une baisse très limitée**

Les incertitudes entourant l'inflation ne sont pas entièrement levées en particulier aux Etats-Unis : il va falloir patienter quelques temps avant de voir les taux longs s'installer sur une trajectoire doucement baissière. Le scénario américain retient des taux à long terme qui ne baisseraient que très graduellement. Le taux des *Treasuries* à dix ans serait d'environ 4,20 % en fin d'année 2024 et de 3,95 % fin 2025.

Dans la zone euro, l'ajustement à la hausse qu'impliquent des anticipations d'assouplissement monétaire un peu trop optimistes, l'absence de récession, mais aussi les déficits budgétaires de nombreux pays importants invitent à ne pas anticiper de baisse nette des rendements des titres d'État européens. Le rendement allemand à dix ans se situerait autour de 2,40 % fin 2024 et de 2,45 % fin 2025. En supposant que se maintiennent les principaux facteurs explicatifs de leur resserrement (assouplissement des conditions financières et moindre volatilité, incitant les investisseurs à se montrer moins adverses aux risques), ce scénario retient des écartements modérés des spreads souverains.

### **Deuxième scénario : scénario "adverse modéré" (pondéré à 35 %)**

#### **Réduction volontaire de la production de pétrole et nouvelle hausse du prix du baril en 2024**

Ce scénario intègre de nouvelles tensions inflationnistes en 2024 tirées par une hausse des prix du pétrole résultant d'une politique concertée de réduction plus prononcée de la production de pétrole de la part des pays Opep+. Leur objectif est de parvenir à des prix de vente plus durablement élevés, synonymes de rentrées fiscales plus avantageuses. Par hypothèse, le stress est concentré sur l'année 2024. Une reprise graduelle se met ensuite en place en 2025-2026.

#### **Déclenchement d'un second choc d'inflation**

Dans ce scénario, le prix du baril de pétrole (Brent) atteint 140 \$ fin 2024 contre 87 \$ dans le scénario central et 160 \$ dans le scénario adverse sévère ci-dessous. Ce regain de tensions sur les prix énergétiques entraîne une deuxième vague d'inflation aux Etats-Unis et en Europe en 2024. En Europe, ce choc sur les prix se traduit par un « surplus d'inflation » de l'ordre de 1,4 point par rapport au scénario central, soit une inflation totale à 4 % en 2024 contre 2,6 % dans le scénario central. Aux Etats-Unis, le choc inflationniste est légèrement moindre, avec un surplus d'inflation de 0,9 point par rapport au scénario central, ce qui fait remonter l'inflation à 3,9 % en 2024 contre 3 % en l'absence de choc.

#### **Répercussions sur la production : un coup de frein modéré**

La principale conséquence de ce scénario adverse est la baisse du pouvoir d'achat des ménages et de la consommation privée : moindres dépenses de loisirs, consommation plus sélective (recours accru aux enseignes "discount"), report des intentions d'achats de biens d'équipement. Les excédents d'épargne accumulés durant la crise du Covid se sont réduits et ne servent plus d'amortisseur durant cette nouvelle crise.

Du côté des entreprises, la hausse de coûts de production affecte tout particulièrement le secteur industriel, déjà lourdement impacté par la précédente crise gazière et énergétique : rentabilité plus fragile après les chocs successifs de ces dernières années (Covid, difficultés d'approvisionnement, renchérissement durable de la facture énergétique), repli de l'investissement (profitabilité en baisse et climat des affaires dégradé), légère hausse du taux de chômage.

Or, les mesures de soutien budgétaire aux entreprises et aux ménages deviennent marginales en raison du niveau d'endettement public très élevé en zone euro et du renchérissement du coût de la dette. Il s'ensuit un recul de la croissance en zone euro et aux États-Unis en 2024 et en 2025. La croissance annuelle du PIB en zone euro serait nulle en 2024 (vs +0,7 % dans le scénario central) et de 0,8 % (vs 1,5 %), et celle des États-Unis de 1 % en 2024 (vs +1,8 %) et de 0,3 % en 2025 (vs 0,4 %).

#### **Réponses des banques centrales et taux à long terme**

Les banques centrales relèvent leurs taux directeurs pour lutter contre l'inflation. Le taux de dépôt de la BCE atteint 4,5 % fin 2024 contre 3,25 % dans le scénario central avant de redescendre graduellement à 3 % fin 2027. La Fed relève également son taux des Fed Funds à un niveau plus restrictif en 2024 (5,75% contre 5% dans le central pour la borne haute). Ces réponses provoquent une remontée des taux longs souverains (Bund à 3,2 % fin 2024 contre 2,4% en central).

### **Troisième scénario : scénario “favorable” (pondéré à 5 %)**

#### **Amélioration de la croissance chinoise**

Dans ce scénario, on suppose une amélioration de la croissance chinoise et, par extension, asiatique qui impacterait favorablement l'activité européenne et américaine au travers d'une légère embellie commerciale. Ce regain de dynamisme est orchestré par l'intervention du gouvernement chinois qui met en place un nouveau plan de relance visant à restaurer la confiance des ménages et à soutenir davantage le marché immobilier. Il s'articule, d'une part, autour de mesures d'assouplissement des conditions d'octroi de crédits (baisse des taux et du ratio d'endettement) ainsi que d'incitations diverses (subventions des municipalités par exemple) visant à relancer les programmes de construction et, d'autre part, autour de mesures de soutien aux ménages et à l'emploi des jeunes. Il en résulte une reprise de la construction nécessitant davantage de matières premières et de machines-outils importées (diffusion à ses partenaires commerciaux régionaux mais aussi européens) ainsi qu'une consommation privée plus dynamique en biens d'équipements. L'ensemble de ces mesures se traduit par une croissance chinoise en 2024 meilleure qu'anticipé dans le scénario central : +5,2 % versus +4,4 % sans le plan de relance, soit un gain de +0,8 point de pourcentage.

#### **Hausse de la demande adressée à l'Europe**

La meilleure dynamique de la croissance chinoise entraîne une hausse de la demande adressée à la zone euro (les exportations chinoises représentent 7 % des exportations de la zone euro et l'Asie du Nord 11 % des exportations totales) et aux Etats-Unis liée à l'augmentation des importations chinoises. Cela occasionne un redressement de la confiance et des anticipations des agents économiques et une légère amélioration du commerce mondial. Les défaillances d'entreprises sont moins nombreuses et le taux de chômage plus bas que dans le scénario central.

En Europe, le ralentissement de la croissance est ainsi moins fort que dans le scénario central. Ce « nouveau souffle » permet un sursaut de croissance en zone euro de l'ordre de 0,6 point de PIB en 2024 et de 0,2 point en 2025. La croissance annuelle serait de 1,3 % au lieu de 0,7 % en central en 2024 et de 1,7 % au lieu de 1,5 % en 2025. Aux Etats-Unis, le soutien additionnel à la croissance en 2024 serait légèrement inférieur (+0,2 point de PIB), soit une croissance portée à +2 % au lieu de +1,8 % mais se répercuterait davantage sur 2025 (1,9 % vs 0,4 %).

#### **Réponses des Banques centrales et évolutions financières**

La légère amélioration conjoncturelle ne se traduit pas par une modification des profils d'inflation en conséquence, la trajectoire des taux directeurs de la BCE et de la Fed est identique à celle du scénario central pour 2024 et 2025.

S'agissant des taux longs en zone euro, le Bund se maintient globalement au même niveau que celui retenu dans le scénario central. Les niveaux de spreads français et italiens sont un peu plus modérés. Les marchés boursiers et immobiliers sont mieux orientés que dans le scénario central.

### **Quatrième scénario : Scénario “adverse sévère” (pondéré à 10 %)**

#### **Nouveau choc d'inflation en Europe en 2024**

On suppose en amont, un enlisement de la guerre russo-ukrainienne conduisant à un nouveau choc d'inflation. Le conflit perdure avec des offensives infructueuses des deux côtés et aucune perspective de trêve ne se profile à court terme. Surgissent également des problèmes ponctuels d'exportation de céréales ukrainiennes et des tensions sporadiques sur les prix des céréales.

Par ailleurs, on suppose également un regain de tensions, brutales et fortes, sur les prix du pétrole et du gaz en 2024 avec des conditions climatiques dégradées (hiver 2024 très rigoureux en Europe, été 2024 très chaud en Asie et en Europe) et un effet concurrence entre l'Europe et l'Asie dans la course au GNL (reprise assez vigoureuse en Chine). Il n'y a pas d'accroissement de l'offre de pétrole des pays Opep+ qui aurait permis d'atténuer la hausse des prix du baril. Enfin, on suppose de nouvelles difficultés du côté du parc nucléaire français accompagnant ce scénario de choc sur les prix de l'énergie.



Le prix du baril de pétrole atteint 160 dollars fin 2024 tandis que le prix du gaz naturel enregistre à nouveau de fortes hausses, pour atteindre une fourchette de 200 à 300 euros/MWh en 2024. Pour rappel, en 2022, les prix moyens du Brent et du gaz naturel (indice Pays-Bas) étaient respectivement de 101 dollars US/baril et de 123 euros/MWh. Et, dans le scénario central, le prix du baril de Brent est anticipé à \$87/b et celui du gaz à 40 €/MWh en fin d'année 2024.

Les effets de second tour sur l'inflation (hausse des coûts intermédiaires répercutée en partie sur les prix de vente) contribuent au regain d'inflation en zone euro : hausse d'environ 2 points de pourcentage de la moyenne 2024 par rapport à 2023. En 2025, l'inflation ralentit mais reste élevée, de l'ordre de 5 %.

### **Réponse budgétaire contrainte par le niveau plus élevé de la dette publique**

Face à ce sursaut inflationniste, les gouvernements ne déploient guère de mesures de soutien nationales, après les mesures massives de soutien aux ménages et aux entreprises prises durant la pandémie et la crise énergétique, afin de limiter la détérioration des finances publiques. Il n'y a pas non plus de réponse mutualisée des Etats européens. Les ratios de dette publiques sont en effet déjà très élevés, notamment en France et en Italie, et vont en outre remonter significativement sous l'effet de la hausse des taux, de la récession et des dépenses d'investissement prévues (transition énergétique et numérique, etc.).

### **Réponse des Banques centrales**

Le scénario central suppose que les resserrements monétaires aient pris fin en 2023. Dans ce scénario, la priorité continue d'être donnée à la maîtrise rapide de l'inflation au détriment de la croissance. Cela se traduit par une poursuite du resserrement monétaire de la Fed et de la BCE. On suppose que la Fed procède à une hausse supplémentaire portant la borne haute des Fed Funds à 5,75 % en 2024, niveau auquel elle reste jusqu'à fin 2025. De son côté, la BCE monte son taux de dépôt à 4,50 % en 2024 puis l'y maintient jusqu'à fin 2025. Un repli graduel est opéré en 2026.

Les taux longs (swap et taux souverains) se redressent fortement en 2024 avant de s'assagir en 2025. La courbe (2 ans-10 ans) est inversée (anticipation du freinage de l'inflation et du repli de l'activité). Fin 2024, le taux du Bund à 10 ans se situe à 3,85 % (145 points de base – pdb – de plus que dans le scénario central) et 3,00 % fin 2025 (+55 pdb), et le swap 10 ans zone euro à 4,20 % fin 2024 (+125 pdb) et à 3,50 % fin 2023 (+100 pdb).

### **Récession en zone euro en 2024-2025**

La production industrielle est pénalisée par la nouvelle hausse des prix énergétiques, voire des difficultés d'approvisionnement (gaz par ex) et la remontée des taux. Les entreprises enregistrent de fortes hausses des coûts de production et une baisse de la demande qui se traduisent par une dégradation de leur profitabilité même si, dans certains secteurs, la hausse des coûts est répercutée en partie sur les prix de vente. On assiste à un recul de l'investissement productif.

Du côté des ménages, le choc inflationniste entraîne une dégradation marquée du pouvoir d'achat. Les mesures budgétaires, très limitées, ne permettent pas d'amortir le choc tandis que le marché du travail se dégrade et que les faibles hausses salariales ne compensent pas la progression des prix. Cette perte de pouvoir d'achat provoque un recul de la consommation et une hausse de l'épargne de précaution.

Le recul du PIB est assez marqué en 2024-2025 en zone euro, de l'ordre de 1,5 % par an avec une baisse un peu plus prononcée en France.

### **Choc spécifique France**

En France, les mécontentements (réforme des retraites, etc.) perdurent. Les revendications salariales face à la perte de pouvoir d'achat ne sont pas satisfaites (transports, énergie, fonction publique, etc.) entraînant un conflit social sévère (du type crise des "gilets jaunes") et un blocage partiel de l'activité économique. Le gouvernement éprouve de grandes difficultés à mettre en place de nouvelles réformes. La hausse des taux l'OAT 10 ans et la récession économique entraînent une hausse significative des ratios de déficit et de dette publics. Le cumul de la crise sociale et de difficultés politiques et budgétaires conduit à une dégradation du rating souverain par Moody's et S&P avec une perspective négative.

### **Chocs financiers**

En conséquence, la France est confrontée à une forte hausse de l'OAT 10 ans et du spread OAT/Bund qui avoisine 160 pdb en 2024 et encore 150 pdb en 2025. L'OAT 10 ans atteint 5,45 % fin 2024 et 4,50 % fin 2025. L'Italie

souffre également d'une forte hausse du BTP 10 ans et du spread BTP/Bund à 290 pdb fin 2024 et 280 fin 2025. Les spreads de crédit accusent une hausse marquée notamment sur les sociétés financières. Les marchés boursiers enregistrent un repli marqué notamment le CAC 40, -40 % environ sur deux ans (récession, dégradation du rating, tensions socio-politiques et budgétaires, hausse des taux). Face à la remontée significative des taux OAT 10 ans, répercutée sur les taux de crédit, et à la nette dégradation de la conjoncture, les marchés immobiliers résidentiels et commerciaux, en zone euro et en France, enregistrent une correction plus marquée.

#### Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

%	Réf.	Central				Adverse modéré				Favorable				Adverse sévère			
	2023	2024	2025	2026	2027	2024	2025	2026	2027	2024	2025	2026	2027	2024	2025	2026	2027
<b>Zone euro</b>																	
PIB réel - variation moyenne annuelle	0,5	0,7	1,5	1,3	1,3	0,0	0,8	1,3	1,3	1,3	1,7	1,4	1,4	-1,6	-1,3	0,9	0,9
Inflation (HICP) - moyenne annuelle	5,4	2,6	2,1	2,2	2,2	4,0	3,0	2,5	2,5	2,5	2,3	2,2	2,2	8,0	5,0	3,5	3,5
Taux de chômage - moyenne annuelle	6,5	6,7	6,5	6,5	6,5	7,0	7,1	6,9	6,9	6,5	6,3	6,3	6,3	7,6	7,9	7,7	7,7
<b>France</b>																	
PIB réel - variation moyenne annuelle	0,9	0,9	1,3	1,5	1,5	-0,2	0,5	1,7	2,0	1,2	1,5	1,5	1,5	-1,9	-1,5	1,3	1,3
Inflation (CPI) - moyenne annuelle	4,9	2,5	2,1	2,0	2,0	3,8	3,1	2,3	2,1	2,6	2,2	2,0	2,0	7,5	4,5	3,5	3,5
Taux de chômage - moyenne annuelle	7,3	7,9	7,8	7,8	7,8	8,1	8,2	8,1	8,0	7,8	7,7	7,7	7,7	8,0	8,8	8,6	8,6
OAT 10 ans - fin d'année	2,55	2,95	3,10	3,15	3,15	3,70	3,60	3,20	3,20	2,95	3,10	2,90	2,90	5,45	4,50	3,10	3,10

#### Concernant l'ensemble des scénarios

Afin de prendre en compte des spécificités locales (géographiques et/ou liées à certaines activités/métiers), des compléments sectoriels sont établis au niveau local (*forward looking local*) par certaines entités du Groupe, pouvant ainsi compléter les scénarios macroéconomiques définis en central.

#### Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS 9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux :

<i>Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Groupe Crédit Agricole)</i>			
Scénario central	Adverse modéré	Adverse sévère	Scénario favorable
- 8,6 %	+ 7,9 %	+ 25,1 %	- 12,2 %

Cette sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des *forward looking* locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

## 2. Evolution des ECL

À fin juin 2024, en intégrant les *forward looking* locaux, les provisions Stage 1 / Stage 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèles sains) et les provisions Stage 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 49,8 % et 50,2 % des stocks de couverture sur le périmètre de la Caisse Régionale.

À fin juin 2024, les dotations nettes de reprises de provisions Stage 1 / Stage 2 ont représenté 2 % du coût du risque semestriel de la Caisse Régionale (dotations légèrement supérieures aux reprises) contre 98 % pour la part du risque avéré Stage 3 et autres provisions, sur la base d'une présentation hors éléments exceptionnels retraités.

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la partie 3.1 des comptes consolidés au 30 juin 2024.

## Evolution des ECL

Le montant des ECL de la Caisse régionale a augmenté sur le premier semestre 2024 pour atteindre 647,7 M€ soit une hausse de 5,3% par rapport à fin 2023. Cette hausse s'explique par l'augmentation des provisions Stage 3 de la Caisse régionale (+31,5 M€) lié au passage en défaut d'un groupe dont les expositions sont significatives.

Sur le premier semestre 2024, une hausse en valeur absolue de la part du stage 1 (+ 15,3 M€) est observée par rapport au stage 2 (-13,8 M€) sur le Crédit Agricole d'Ile-de-France. Cette évolution s'explique par la mise à jour du modèle central en juin 2024 ainsi que par l'allègement de stress locaux.

30.06.2024	31.12.2023
Provisions	Provisions

Stage 1	153 482 537	138 203 285
Stage 2	168 609 454	182 429 589
Stage 3	325 586 480	294 122 576
<b>Total Provisions</b>	<b>647 678 472</b>	<b>614 755 450</b>
<i>Dont s/total Provisions non affectées (S1+S2)</i>	<i>322 091 992</i>	<i>320 632 874</i>

### 2.3.2. Risques de marché

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de marché sont décrits de manière détaillée au sein du Rapport financier Annuel 2023 dans la partie 5, chapitre 5.3.5. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2024.

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- Les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt.
- Les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.
- Les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Les spreads de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus exotiques de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs

L'exposition aux risques de marché de la Caisse régionale découle essentiellement de son portefeuille de titres et des éléments de couverture qui lui sont rattachés. L'activité d'intermédiation d'instruments dérivés pour le compte de la clientèle est parfaitement adossée et ne génère pas de risque de marché.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est exposé au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue les portefeuilles comptabilisés :

- Au coût amorti
- A la juste valeur par résultat
- A la juste valeur par capitaux propres recyclables en résultat
- A la juste valeur par capitaux propres non recyclables en résultat.

Dans un contexte de marché marqué par la détente des taux et une tendance désinflationniste, la politique de gestion prudente des risques de marché a été poursuivie au 1<sup>er</sup> semestre 2024 en cohérence avec le cadre d'appétit aux risques de la Caisse régionale.

Les risques de marché sont encadrés par des limites globales qui peuvent être complétées par des limites opérationnelles et des seuils d'alerte, afin de maintenir les expositions conformes à ces règles internes. Une limite est une enveloppe globale de risques autorisée, calibrée en tenant compte d'éléments de PNB, de résultats ou de fonds propres.

Au 30 juin 2024, le dispositif de mesure et d'encadrement des risques de marché du Crédit Agricole d'Ile-de-France repose sur des indicateurs de stress suivants sur le portefeuille :

- Encadrement du stress « Groupe » sur le portefeuille comptabilisé à la juste valeur par une limite
- Encadrement du stress « historique 1 an » sur le portefeuille comptabilisé à la juste valeur par un seuil d'alerte
- Encadrement du stress « Groupe » sur le portefeuille comptabilisé au coût amorti par un seuil d'alerte

Les titres intra-groupes sont exclus des calculs de stress pour le suivi des encadrements.

Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché.

## I. Définition des scénarios retenus

### ➤ Stress Groupe 2016

Stress hypothétique validé au Comité des Risques Groupe du 5 juillet 2016, élaboré à partir d'une dégradation marquée sur le souverain France qui se propage sur les autres titres souverains, corporate et bancaires, et en particulier sur les titres périphériques.

### ➤ Stress adverse 1 an (historique 1 an)

Il reprend pour chaque facteur de risque (spread de crédit, taux d'intérêt et inflation) la plus grande variation sur 1 an observée sur un historique long (supérieur à 10 ans).

## II. Dispositif de limites

Le calcul de ces stress est réalisé selon une périodicité mensuelle.

### ➤ Encadrement du stress « Groupe » sur le portefeuille comptabilisé à la juste valeur (limite globale) :

Le calcul du stress Groupe dépend de l'encours par classe d'actif, du choc appliqué et, pour les titres de dette, de la durée restant à courir du titre.

La limite est calibrée à 230 M€, en cohérence avec la composition des portefeuilles (poche de titres obligataires corporate Investment Grade, fonds éligibles aux réserves LCR et autres poches du portefeuille non LCR comprenant des sous-jacents action, immobilier, diversifiés).

- **Encadrement du stress « historique 1 an » sur le portefeuille comptabilisé à la juste valeur (seuil d'alerte) :**

Le stress historique 1 an génère un impact supérieur au stress Groupe.

Le seuil d'alerte est fixé à 350 M€.

- **Encadrement du stress « Groupe » sur le portefeuille comptabilisé au coût amorti (seuil d'alerte)**

Le calibrage du seuil d'alerte sur le « Stress Groupe » relatif à ce portefeuille est fixé pour permettre d'absorber l'impact d'un portefeuille de titres obligataires d'environ 4 Mds€.

Le seuil d'alerte sur le « Stress Groupe » relatif à ce portefeuille est fixé à 400 M€.

### III. Mesure de la limite au 30 juin 2024

	en M€	Montant autorisé	Mesure au 30/06/2024
Limite Stress Groupe - portefeuille comptabilisé à la Juste Valeur		-230	-96,0
Seuil d'alerte Stress adverse 1 an - portefeuille comptabilisé à la Juste Valeur		-350	-176,7
Seuil d'alerte Stress Groupe - portefeuille comptabilisé au coût amorti		-400	-230,6

⇒ Toutes les limites de Stress sont respectées au 30 juin 2024

### 2.3.3. Gestion du bilan

La Caisse régionale gère son exposition aux risques de taux et de liquidité sous le contrôle de son Comité Financier, dans le respect de ses limites et des normes du Groupe Crédit Agricole.

Les limites encadrant les risques ALM sont présentées en Comité des Risques et validées par le Conseil d'Administration.

Les orientations de gestion ainsi que les conventions et modèles d'écoulement sont approuvés en Comité Financier.

Les opérations de couverture du risque de taux et de gestion de la liquidité sont mises en œuvre par le département de la gestion financière en conformité avec les décisions du Comité Financier.

#### I. Risque de taux d'intérêt global

- **Objectifs et Politique**

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à stabiliser les marges futures contre les impacts défavorables d'une évolution adverse des taux d'intérêts. Les variations de taux d'intérêt impactent en effet la marge d'intérêt en raison des décalages de durées et de type d'indexation entre les emplois et

les ressources. La gestion du risque de taux vise par des opérations de bilan ou de hors bilan à limiter cette volatilité de la marge.

## ➤ **Méthodologie**

### **Risque de taux**

La mesure du risque de taux s'appuie principalement sur le calcul mensuel de gaps synthétiques ou impasses de taux synthétiques.

Cette méthodologie consiste à projeter dans le futur les encours à taux connu et les encours indexés sur l'inflation en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement) ou d'une modélisation de l'écoulement des encours lorsque :

- Le profil d'échéancement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle tels que les dépôts à vue, les livrets ou les fonds propres) ;
- Des options implicites vendues à la clientèle sont incorporées (remboursements anticipés sur crédits, épargne-logement...).

La définition de ces modèles repose habituellement sur l'analyse statistique du comportement passé de la clientèle complétée d'une analyse qualitative (contexte économique et réglementaire, stratégie commerciale...).

Les risques sur options sont retenus dans les impasses à hauteur de leur équivalent delta.

### **Risque inflation**

Les règles applicables en France sur la fixation du taux du Livret A, qui sert de référence à une partie des produits de collecte du Crédit agricole d'Ile-de-France, indexent une fraction de cette rémunération à l'inflation constatée sur des périodes de douze mois glissants. La Caisse régionale est donc amenée à suivre, en complément de son risque à l'évolution des taux nominaux, son exposition à une évolution adverse de l'inflation. Ce suivi est réalisé sur la base d'un gap inflation qui fait l'objet d'un jeu de limites associé.

Depuis 2019, le suivi du risque inflation a été adapté pour intégrer l'évolution réglementaire du taux du livret A (taux fixé jusqu'en janvier 2020 puis évolution de la formule d'indexation).

### **Risque de base**

Ces différentes mesures ont été complétées par la mise en place de la mesure du risque de base qui concerne les opérations à taux révisable et variable, dont les conditions de fixation de taux ne sont pas homogènes à l'actif et au passif.

## ➤ **Limites**

Les limites permettent de borner la somme des pertes maximales actualisées sur les 30 prochaines années et le montant de perte maximale annuelle sur les 10 prochaines années en cas de choc de taux.

Les règles de fixation des limites visent à protéger la valeur patrimoniale de la Caisse régionale dans le respect des dispositions du Pilier 2 de la réglementation Bâloise en matière de risque de taux d'intérêt global et à limiter la volatilité dans le temps de la marge d'intérêts en évitant des concentrations de risque importantes sur certaines maturités.

## ➤ **Exposition**

L'exposition au risque de taux a évolué comme suit (impasses synthétiques) :

<b>(en millions d'euros)</b>	<b>1 an (*)</b>	<b>2 ans</b>	<b>3 ans</b>	<b>4 ans</b>	<b>5 ans</b>
Impasse au 30/06/2023	1074	1780	794	531	-147
Impasse au 30/06/2024	-1936	-1106	-801	-1212	-876

(\*) année 1 moyennée sur 12 mois

- Une impasse signée négativement correspond à un excédent de ressources taux fixe et donc un risque de baisse des taux
- Une impasse signée positivement correspond à un excédent d'emplois taux fixe et donc un risque de hausse des taux

Au 30 juin 2024, la Caisse régionale est exposée sur les cinq premières années futures à une baisse des taux de la zone euro.

Sur la première année glissante, elle perdrait 19,36 millions d'euros pour une baisse des taux d'intérêt de 100 points de base.

L'impact cumulé sur les 30 prochaines années d'une hausse de 200 points de base s'élève à 31 millions d'euros, soit 0,60% des fonds propres prudentiels globaux au 31/12/2023.

## **II. Risque de change**

Conformément aux règles internes du Groupe, la Caisse régionale n'a pas vocation à porter de risque de change dans son bilan.

Les opérations de change réalisées avec la clientèle font l'objet d'une couverture systématique. Un dispositif de contrôle permet de s'assurer de l'application de cette politique.

## **III. Risque de liquidité et financement**

Le risque de liquidité désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

### **➤ Objectifs et politique**

L'objectif de la Caisse régionale en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tous types de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Pour ce faire, la Caisse régionale s'appuie sur le système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité du Groupe Crédit Agricole.

Ce système comprend des indicateurs, des limites et seuils d'alerte.

Le système intègre également le respect des contraintes réglementaires relatives à la liquidité, notamment le LCR (« Liquidity Coverage Ratio »).

### **➤ Méthodologie**

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité est structuré autour d'indicateurs :

- Les indicateurs de court terme, constitués notamment des simulations de scénarios de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie générés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme,

- Les indicateurs de long terme, qui permettent de mesurer et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme : les concentrations d'échéances sont soumises au respect de limites afin d'anticiper les besoins de refinancement et de prévenir le risque de non-renouvellement du refinancement de marché.

Dans le cadre des relations financières internes au Groupe Crédit Agricole, un dispositif de surveillance et de gestion du risque de liquidité du groupe vient en complément des obligations réglementaires. Cet encadrement s'opère en distinguant le risque de liquidité à court terme du risque de liquidité à moyen long terme.

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Liquidity Coverage Ratio (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, High Quality Liquid Assets) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Les établissements de crédit sont assujettis à une limite sur ce ratio qui s'élève à 100 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La Caisse régionale a défini un corridor de gestion au-dessus de l'exigence réglementaire pour respecter ces contraintes.

Au 30 juin 2024, la moyenne des ratios LCR fin de mois des six premiers mois de l'année s'élève à 110,3% et le ratio LCR au 30 juin est de 107,11%.

Au 30 juin 2024, son ratio NSFR s'établit à 109,21%.

#### ➤ **Gestion de la liquidité**

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France gère son refinancement avec comme objectifs, d'une part, le respect de l'ensemble des limites et seuils d'alerte encadrant le risque de liquidité et, d'autre part, l'optimisation de son coût pour stabiliser la marge d'intérêts dans le contexte actuel de taux bas.

Pour ce faire, la Caisse régionale adopte une gestion active et prudente de son refinancement qui tient compte de l'évolution de l'activité clientèle et qui s'appuie sur différentes sources de refinancement :

- Certificats de dépôts ;
- Emprunts et avances auprès de Crédit Agricole SA ;
- Financements sécurisés par des créances collatéralisées, auprès de Crédit Agricole SA.

#### **IV. Utilisation des instruments financiers et politique de couverture**

Au sein du Crédit Agricole d'Ile-de-France, l'utilisation d'instruments dérivés répond à deux objectifs principaux :

- Apporter une réponse aux besoins de la grande clientèle.
- Couvrir les risques de taux et de change de la Caisse régionale.

Le risque de marché dérivant des opérations clientèle est couvert par construction, chaque opération étant parfaitement adossée avec une contrepartie de marché. Cette section décrit les différents types de couverture des risques de taux et de change de la Caisse régionale.

#### ➤ **Couverture de flux de trésorerie**



Les couvertures de flux de trésorerie modifient le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

#### ➤ **Couverture de Juste Valeur**

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres et de dépôts à taux fixes.

##### Macro-couverture de juste valeur :

Dans le cadre de la couverture du risque de taux global, la gestion actif-passif est amenée à initier des opérations de couverture de juste valeur.

Les opérations mises en place concernent essentiellement la couverture de ressources clientèle (dépôts à vue, dépôts à terme, émissions de titres, livrets) et la couverture de crédits à taux fixes.

La désignation du montant couvert s'effectue en échéançant les encours restant dus des éléments couverts par plage de maturités. Ces échéancements sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et, lorsqu'elles n'existent pas, des conventions de liquidité de ces produits retenues au niveau du Groupe Crédit Agricole.

Les tests d'efficacité pour la macro-couverture de juste valeur sont effectués, au moins trimestriellement, sur des positions brutes de swaps et d'éléments couverts.

Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée en s'assurant que pour chaque bande d'échéance, l'encours des éléments couverts est supérieur à l'encours des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

L'efficacité rétrospective est mesurée en s'assurant que l'évolution mensuelle de l'encours couvert ne met pas en évidence de sur-couverture a posteriori.

Depuis juin 2017, ces tests d'efficacité sont complétés semestriellement par la mise en œuvre de la macro-couverture générationnelle afin :

- D'identifier à chaque arrêté les sur-couvertures par génération ;
- De passer dans le compte de résultat en IFRS les conséquences de cette sur-couverture ;
- De mettre à jour à chaque arrêté semestriel le calcul d'inefficacité de la relation de couverture ;
- De prendre en compte les ré-désignations faisant suite aux traitements des sur-couvertures des arrêts précédents.

Il convient également de s'assurer qu'en cours de période, les nouveaux swaps ne créent pas de situation de sur-couverture sur la base de l'encours initialement couvert.

##### Portefeuille de micro-couverture de Fair Value Hedge (FVH)

Ce portefeuille comporte principalement les couvertures de risque de taux des titres éligibles au LCR.

#### ➤ **Conditions de l'investissement net en devise (net Investment Hedge)**

Au 30 juin 2024, la Caisse régionale n'a pas de relations de couverture d'investissement net en devise.

## **2.3.4. Risques opérationnels**

Le risque opérationnel correspond au risque de perte découlant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, du personnel, et des systèmes ou d'évènements extérieurs, y compris le risque de non-conformité et le risque juridique.

Les risques stratégiques et de réputation sont exclus du périmètre

D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés ces trois dernières années reflète les principales activités du groupe Crédit Agricole S.A. :

- Une exposition à la fraude qui reste significative, notamment liée au risque opérationnel frontière crédit (fraude documentaire, fausses factures...), mais aussi des incidents exceptionnels et à la fraude aux moyens de paiement (cartes bancaires, virements frauduleux).
- Des risques d'exécution, livraison, gestion des processus liés à des erreurs de traitement (absence ou non-exhaustivité des documents légaux, gestion des garanties, litiges avec fournisseurs, erreurs de saisie...), notamment s'agissant des processus de paiements.
- Une exposition à la catégorie Clients en baisse mais pouvant potentiellement représenter part importante du risque opérationnel.

Pour rappel, des plans d'action locaux ou Groupe correctifs et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition du Crédit Agricole S.A. au Risque Opérationnel. Un suivi périodique des plans d'action sur les incidents supérieurs à 5 millions d'euros a été mis en place depuis 2014 au sein du Comité Groupe risques opérationnels et depuis 2016 en Comité des Risques Groupe.

### **I. Principales évolutions et/ou actions**

#### **➤ Organisation et dispositif de surveillance des risques**

L'organisation de la gestion des Risques Opérationnels (RO) s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe. Le manager des risques opérationnels de la Caisse régionale est directement rattaché au Directeur de la Prévention des Risques de la Caisse régionale et est assisté d'une gestionnaire RO.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale et de ses filiales.

#### **Travaux menés depuis le début de l'année :**

- La liste des unités déclarantes est tenue et mise à jour suivant les mobilités,
- La cartographie 2023 des risques opérationnels a été finalisée puis présentée et validée en Comité de Contrôle Interne (CCI) du 23 mai 2024,
- Les deux exercices annuels (cartographie risques opérationnels et revue des scénarios majeurs) ont débuté pour 2023,
- Les unités déclarantes poursuivent la saisie mensuelle de leurs déclarations d'incidents risques opérationnels via l'outil Groupe RCP/Olimpia. Cette saisie est ensuite contrôlée par l'équipe Contrôle Permanent/Risques opérationnels.

#### **Fait marquant au 30/06/2024 :**

- Le rapprochement comptabilité / RO initialement déployé au sein de la Caisse régionale continue de contribuer à assurer l'exhaustivité de la collecte grâce à l'analyse du caractère RO des opérations en écart.
- Un total de 110 processus a été revus par leurs gestionnaires dans le cadre de la cartographie 2023. Les plans d'actions déployés en 2022 ont permis de progresser en termes de niveaux de maîtrise des risques mais la recrudescence de certaines fraudes (ex : fraude documentaire) associée à une hausse des malveillances informatiques a conduit à une augmentation du nombre processus critiques.

Les nouveaux plans d'actions intégreront notamment l'amélioration des process et des outils dans le cadre de plusieurs de ces processus critiques.

- Des sensibilisations continuent d'être réalisées régulièrement auprès des unités déclarantes, en particulier auprès des nouveaux gestionnaires.

### ➤ **Méthodologie**

#### **Processus de Collecte**

Un processus de collecte décentralisée des incidents et de leurs conséquences financières (approche quantitative) s'appuie sur un réseau d'unités déclarantes et couvre l'ensemble des processus de la Caisse régionale, l'objectif étant d'identifier à la source tout incident avéré (définitif ou estimé) ayant une conséquence de perte ou de gain de nature risque opérationnel.

Les Gestionnaires Risque Opérationnel effectue un suivi de la collecte des pertes opérationnelles :

- Couverture de l'ensemble des processus par le réseau des Unités Déclarantes,
- Exhaustivité des déclarations,
- Contrôle de cohérence comptable des déclarations.

#### **Surveillance du dispositif risques opérationnels**

Les Unités Déclarantes ont également pour rôle de déclencher systématiquement la procédure d'alerte risque opérationnel dès lors qu'ils détectent un incident avéré ayant une conséquence estimée ou définitive :

- Supérieure à 150 000 euros en cas de fraude,
- Supérieure à 300 000 euros pour les autres risques
- Impact client supérieur ou égal à 1 000 clients.

D'autres critères de déclenchement existent. Ils intègrent à la fois des seuils quantitatifs (seuil réglementaire constitutif d'un incident significatif : 0,5 % des fonds propres réglementaires, soit 25 millions d'euros pour 2024 (sur la base des comptes arrêtés au 31/12/2023) mais aussi qualitatifs tels que les interruptions d'activité des prestataires de services majeurs de la Caisse régionale ou encore les incidents informatiques conduisant à la tenue d'une cellule de crise.

Cette procédure a pour but d'alerter la Direction Générale de tout incident majeur afin de prendre les mesures correctrices pour limiter la perte détectée et pour prévenir l'apparition d'un nouveau risque. Simultanément une alerte au niveau du Groupe peut être déclenchée.

#### **Scénarios majeurs**

En complément de la collecte, des scénarios sont proposés par la Groupe afin de prendre en compte les incidents rares mais générant d'importantes sinistralités. Ces scénarios sont étudiés et les sinistralités associées estimées par des experts métiers au sein de chaque entité.

Le périmètre des scénarios retenus par notre caisse intègre désormais tous les scénarios proposés aux Caisses Régionales par Crédit Agricole SA.

L'exercice 2023 a été réalisé en conformité avec les lignes directrices du Groupe. La Caisse régionale a finalisé l'évaluation de ses scénarios et l'Exigence en Fonds Propres qui en découle augmente légèrement par rapport à l'exercice précédent (+ 1,8 %).

Pour 2024, l'exercice ne sera pas réalisé à la demande de Crédit Agricole SA. En effet, le 4<sup>ème</sup> trimestre 2024 sera le dernier arrêté en méthode AMA du fait de l'évolution vers une nouvelle méthode de calcul des Exigences en Fonds Propres à partir du 01/01/2025.

#### **Cartographie des risques**

La cartographie des risques opérationnels (approche qualitative) est mise à jour annuellement. Cet exercice consiste à estimer à dire d'expert le niveau de risque futur (fréquence et perte estimée) de l'ensemble des processus de la Caisse régionale. Elle couvre le risque opérationnel pur, les risques frontière crédit ainsi que ceux de marché. Elle intègre aussi les risques de non-conformité, juridiques, comptables et systèmes d'informations.

La révision de l'intégralité des processus porteurs de risques opérationnels par les Directions opérationnelles de l'entité est réalisée selon un plan triennal.

Le périmètre de la cartographie des risques opérationnels pour l'année 2023 compte un total de 110 processus qui ont été révisés par leurs gestionnaires.

Ce périmètre de revue intègre les processus critiques et porteurs de dysfonctionnements mais aussi les processus relatifs à un thème sensible au risque (Sécurité des SI, RGPD, Mutualisme, PSEE, etc ...) et ceux afférent en lien avec le périmètre comptable de la CR.

Une attention particulière a été portée sur les risques environnementaux afin de consolider l'insertion de ce type de risque dans le dispositif de gestion des risques.

### **Exigence en fonds propres**

Crédit Agricole SA a procédé au calcul du montant des exigences en fonds propres de la Caisse Régionale au titre des risques opérationnels.

Ainsi, les données transmises par CASA pour le 30 juin 2024 font état :

- D'une EFP (exigence en fonds propres) en méthode AMA (Advanced Measurement Approach) à 52,99 millions d'euros (pour la Caisse régionale et ses Caisses locales),
- D'une EFP en méthode TSA (The Standard Approach) à 8,12 millions d'euros pour ses filiales,
- D'un Add-On de 11,08 millions d'euros permettant d'améliorer la prise en compte de la diversification et des risques émergents (cyber, climatiques, etc...).

### **Communication sur les Risques Opérationnels**

Les résultats, évolutions et faits marquants issus des différents dispositifs RO (collecte, scénarios majeurs, alertes et cartographie) sont communiqués à la Direction générale et au Comité de Direction notamment via le Comité de Contrôle Interne ainsi qu'au Conseil d'Administration (en particulier le seuil réglementaire d'alerte RO).

## **II. Plan de continuité d'activité**

Le dispositif de continuité d'activités de la Caisse régionale (PCA / PUPA) s'inscrit dans la politique générale de continuité d'activités du Groupe Crédit Agricole et a pour objectif de permettre une gestion adaptée et cohérente de situations qui pourraient affecter ses activités.

Les sinistres possibles sont classés selon différents types d'indisponibilité (locaux, personnel, matériel informatique, serveurs informatiques). Des scénarios sont alors établis pour limiter les impacts de ces incidents et identifier des solutions de secours.

Le périmètre couvert par le PCA intègre :

- Les exigences réglementaires (loi de programmation militaire, régulateur bancaire, résolution bancaire).
- Les activités définies comme essentielles par le Groupe CA (54 services).
- Les particularités CADIF supplémentaires (19 services + dispositif dédié aux agences).

En cohérence avec les risques opérationnels, deux typologies de sinistre sont retenues par la Caisse régionale :

- Le sinistre localisé : il s'agit d'une crise d'ampleur modérée sur le plan géographique (par exemple un bâtiment ou un campus). L'incendie d'un bâtiment ou d'une partie, une alerte à la

bombe nécessitant l'évacuation d'un bâtiment, une coupure électrique prolongée locale sont des exemples d'événements pouvant entraîner une crise localisée et souvent soudaine ;

- Le sinistre systémique : c'est un sinistre tel que toute une zone géographique (département, ensemble de départements, région Parisienne...) est atteinte. Les impacts d'un tel sinistre s'étendent à tout ou partie des entreprises, des services publics et les opérateurs critiques de la zone touchée. Une crue centennale de la Seine pour l'Île-de-France, correspondrait à un tel sinistre. La Caisse régionale est particulièrement exposée à ce sinistre du fait de la localisation de son siège sur les bords de Seine.

### **En synthèse, les principaux évènements du 1<sup>er</sup> semestre 2024 :**

- Mise en place d'une cellule dédiée à l'organisation de la Caisse Régionale durant les Jeux Olympiques 2024.
- Réalisation d'un exercice cyber Banque de France.
- L'activation du PCA Grève des transports face aux mouvements sociaux durant le 1<sup>er</sup> trimestre.

### **Un périmètre PCA revue pour mieux accompagner la production et les services liés à la clientèle**

Les services identifiés comme prioritaires se focalise sur les fonctions les plus sensibles.

- 42 services dits « critiques » ont été identifiés.
- 31 services dits « essentiels » complètent la première vague de prise en charge.

Ces arbitrages intègrent les critères de la Résolution Bancaire de la BCE (protection de la clientèle et robustesse du système financier européen) ainsi que les préconisations de la Banque de France d'accompagnement au mieux les clients durant les JOP 2024 (fiduciaire, monétique, sécurité, etc.).

Pour illustration, sur les 42 services critiques :

- 31 activités sont orientées production, accompagnement du client ou traitement des opérations de marchés / liquidité.
- 11 fonctions supports sont destinées à la gestion de crise (PCA, logistique, RH, Communication, etc.).

### **Une recherche approfondie de solutions en cas d'incident cyber**

Des tests techniques ont été réalisés afin d'identifier les possibilités de repli sur d'autres Caisses Régionales (accès à l'environnement de production, utilisation de matériel de la Caisse d'accueil, diffusion de SMS en masse, etc.).

Ces travaux ont pour objectif d'alimenter les solutions utilisables face à certaines menaces cyber (perte des postes d'un siège, verrouillage d'un parc de pc, etc.) mais aussi en cas de perte de personnel (par exemple : délégation de la production à une autre Caisse régionale).

### **Une préparation et un dispositif dédié aux Jeux Olympiques et Paralympiques**

L'exercice de crise cyber réalisé avec la Banque de France et l'ensemble des principaux acteurs de la Place parisienne a permis une répétition générale :

- De coordination (plus de 10 établissements et autorités).
- De réflexion sur une attaque cyber durant les Jeux Olympiques.

Le Groupe CA (200 collaborateurs) et la Caisse Régionale (14 experts métiers) se sont fortement mobilisés sur les 2 jours d'exercice (avril 2024).

En complément de cet exercice, dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2024, une task force dédiée à l'accompagnement de la Caisse Régionale sur les JOP 2024 a été mise en place. Cette structure, pour assurer la continuité d'activité durant les jeux, utilise des leviers PCA de façon :

- Préventive (replis en agence durant la période de la cérémonie, télétravail important).
- Curative (au besoin déclenchement de cellule de crise, communication dédiée, etc).

En parallèle, si le chantier JOP 2024 reste un cap important, les autres risques restent sous surveillance et font l'objet de sensibilisation auprès des services concernés.

### **2.3.5. Risques juridiques**

Le Département Juridique assure les missions de gestion juridique, de veille réglementaire et de conseil auprès des différents réseaux et Directions Métiers. Il gère les contentieux en responsabilité de la Caisse Régionale et de ses filiales. Les risques juridiques en cours au 30 juin 2024 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de la Caisse régionale ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par le Département Juridique sur la base des informations dont il dispose. À ce jour, à la connaissance de la Caisse régionale, il n'existe pas d'autre procédure judiciaire, de régulateurs ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Caisse régionale a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse régionale.

### **2.3.6. Risques de non-conformité**

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de non-conformité sont décrits de manière détaillée au sein du Rapport financier Annuel 2023 dans la partie 5, chapitre 5.3.9. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2024.

## **II. COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES AU 30 JUIN 2024**

(Ayant fait l'objet d'un examen limité)

Examinés par le Conseil d'administration du Crédit Agricole d'Ile-de-France en date du  
25 Juillet 2024

**Les états financiers consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers**

## **CADRE GENERAL**

### ***Présentation juridique de l'entité***

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est une société coopérative à capital variable, créée le 22 décembre 1901, régie par le livre V du Code Monétaire et Financier et par le livre V du Code Rural, inscrite sur la liste des " Etablissements de crédit agréés en qualité de banques mutualistes ou coopératives ". Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est également une société de courtage d'assurances.

Son siège social est situé au 26, Quai de la Rapée, 75012 Paris.

Son numéro d'immatriculation est 775 665 615 RCS Paris. Le code NAF est 651 D.

Le Certificat Coopératif d'Investissement du Crédit Agricole d'Ile-de-France est coté depuis 1988 au second marché de la Bourse de Paris (devenu Eurolist hors SRD) sous le code ISIN FR0000045528.



# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>30/06/2024</b>	<b>30/06/2023</b>
Intérêts et produits assimilés	4.1	1 180 819	888 052
Intérêts et charges assimilées	4.1	- 1 006 363	- 657 177
Commissions (produits)	4.2	308 902	303 764
Commissions (charges)	4.2	- 76 928	- 77 350
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	21 229	23 001
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		2 622	2 805
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		18 607	20 196
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	85 895	67 799
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		-	-
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		85 895	67 799
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Produits des autres activités	4.5	5 708	7 017
Charges des autres activités	4.5	- 4 229	- 4 366
<b>Produit net bancaire</b>		<b>515 033</b>	<b>550 740</b>
Charges générales d'exploitation	4.6	- 304 324	- 298 567
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.7	- 21 745	- 22 731
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>188 964</b>	<b>229 442</b>
Coût du risque	4.8	- 57 868	- 70 306
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>131 096</b>	<b>159 136</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	44	3
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>131 140</b>	<b>159 139</b>
Impôts sur les bénéfices	4.10	- 14 164	- 29 583
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		-	-
<b>Résultat net</b>		<b>116 976</b>	<b>129 556</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>116 976</b>	<b>129 556</b>
Résultat par action (en euros)		-	-
<b>Résultat dilué par action (en euros)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>

## **RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>30/06/2024</b>	<b>30/06/2023</b>
<b>Résultat net</b>		<b>116 976</b>	<b>129 556</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.11	1 985	-
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)		-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.11	107 507	- 11 836
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables		-	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.11</b>	<b>109 492</b>	<b>- 11 836</b>
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.11</b>	<b>- 3 882</b>	<b>307</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>4.11</b>	<b>105 610</b>	<b>- 11 529</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion		-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.11	293	1 299
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11	208	122
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.11</b>	<b>501</b>	<b>1 421</b>
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.11</b>	<b>- 128</b>	<b>- 367</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>4.11</b>	<b>373</b>	<b>1 054</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>4.11</b>	<b>105 983</b>	<b>- 10 475</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>222 959</b>	<b>119 081</b>
Dont part du Groupe		222 959	119 081

## BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2024	31/12/2023
Caisse, banques centrales		85 819	94 430
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	1 143 776	822 809
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		307 912	263 883
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		835 864	558 926
Instruments dérivés de couverture		1 028 531	912 306
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	6.2	3 551 595	3 365 136
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		141 632	136 161
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		3 409 963	3 228 975
Actifs financiers au coût amorti	6.3	67 406 978	66 739 627
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		8 993 353	8 688 985
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		54 639 333	54 590 320
<i>Titres de dettes</i>		3 774 292	3 460 322
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		- 920 649	- 697 021
Actifs d'impôts courants et différés		97 567	77 761
Comptes de régularisation et actifs divers		632 483	826 357
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence		-	-
Immeubles de placement	6.5	42 429	37 992
Immobilisations corporelles		218 233	230 380
Immobilisations incorporelles		342	345
Ecarts d'acquisition		-	-
<b>Total de l'Actif</b>		<b>73 287 104</b>	<b>72 410 122</b>

## BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>30/06/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	306 103	266 543
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		306 103	266 543
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		-	-
Instruments dérivés de couverture		128 902	224 148
Passifs financiers au coût amorti	6.4	62 847 354	62 243 011
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>		28 885 076	30 258 443
<i>Dettes envers la clientèle</i>		33 554 119	31 724 939
<i>Dettes représentées par un titre</i>		408 159	259 629
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		3 519	12 467
Passifs d'impôts courants et différés		16 048	3 589
Comptes de régularisation et passifs divers		1 924 269	1 802 638
Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Provisions	6.6	117 727	106 441
Dettes subordonnées		-	-
<b>Total dettes</b>		<b>65 343 922</b>	<b>64 658 837</b>

<b>Capitaux propres</b>		<b>7 943 182</b>	<b>7 751 285</b>
Capitaux propres part du Groupe		<b>7 943 181</b>	<b>7 751 284</b>
Capital et réserves liées		352 808	351 613
Réserves consolidées		6 574 133	6 362 175
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		899 264	793 281
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Résultat de la période		116 976	244 215
Participations ne donnant pas le contrôle		<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Total du passif</b>		<b>73 287 104</b>	<b>72 410 122</b>

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

	Part du Groupe									Participations ne donnant pas le contrôle					Capitaux propres consolidés	
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Capitaux propres
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
<i>(en milliers d'euros)</i>																
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2023 Publié</b>	<b>119 458</b>	<b>6 631 032</b>	<b>- 4 923</b>	<b>-</b>	<b>6 745 567</b>	<b>- 9 970</b>	<b>618 949</b>	<b>608 979</b>	<b>-</b>	<b>7 354 546</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>7 354 547</b>
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2023</b>	<b>119 458</b>	<b>6 631 032</b>	<b>- 4 923</b>	<b>-</b>	<b>6 745 567</b>	<b>- 9 970</b>	<b>618 949</b>	<b>608 979</b>	<b>-</b>	<b>7 354 546</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>51</b>	<b>7 354 547</b>
Augmentation de capital	739	- 322	-	-	417	-	-	-	-	417	-	-	-	-	-	417
Variation des titres autodétenus	-	-	2 929	-	2 929	-	-	-	-	2 929	-	-	-	-	-	2 929
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 1er semestre 2023	-	- 29 634	-	-	- 29 634	-	-	-	-	- 29 634	-	-	-	-	-	- 29 634
Effet des acquisitions complémentaires / cessions sans perte de contrôle de titres de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>739</b>	<b>- 29 956</b>	<b>2 929</b>	<b>-</b>	<b>- 26 288</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 26 288</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 26 288</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>						<b>1 054</b>	<b>- 11 529</b>	<b>- 10 475</b>	<b>-</b>	<b>- 10 475</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 10 475</b>
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>																
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>																
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2023	-	-	-	-	-	-	-	-	129 556	129 556	-	-	-	-	-	129 556
Autres variations	-	- 3 820	-	-	- 3 820	-	-	-	-	- 3 820	-	-	-	-	-	- 3 820
<b>Capitaux propres au 30 juin 2023</b>	<b>120 197</b>	<b>6 597 256</b>	<b>- 1 994</b>	<b>-</b>	<b>6 715 459</b>	<b>- 8 916</b>	<b>607 420</b>	<b>598 504</b>	<b>129 556</b>	<b>7 443 519</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>7 443 520</b>
Augmentation de capital	- 1 040	-	-	-	- 1 040	-	-	-	-	- 1 040	-	-	-	-	-	- 1 040
Variation des titres autodétenus	-	-	- 2 112	-	- 2 112	-	-	-	-	- 2 112	-	-	-	-	-	- 2 112
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 2nd semestre 2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 2nd semestre 2023	-	- 1	-	-	- 1	-	-	-	-	- 1	-	-	-	-	-	- 1
Effet des acquisitions complémentaires / cessions sans perte de contrôle de titres de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	1 491	-	-	1 491	-	-	-	-	1 491	-	-	-	-	-	1 491
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>- 1 040</b>	<b>1 490</b>	<b>- 2 112</b>	<b>-</b>	<b>- 1 662</b>	<b>4 487</b>	<b>190 290</b>	<b>194 777</b>	<b>-</b>	<b>- 1 662</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 1 662</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>																
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>																
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>																
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 2nd semestre 2023	-	-	-	-	-	-	-	-	114 660	114 660	-	-	-	-	-	114 660
Autres variations	-	- 9	-	-	- 9	-	-	-	-	- 9	-	-	-	-	-	- 9
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2023</b>	<b>119 157</b>	<b>6 598 737</b>	<b>- 4 106</b>	<b>-</b>	<b>6 713 788</b>	<b>- 4 429</b>	<b>797 710</b>	<b>793 281</b>	<b>244 215</b>	<b>7 751 284</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>7 751 285</b>
Affectation du résultat 2023	-	244 215	-	-	244 215	-	-	-	- 244 215	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2024</b>	<b>119 157</b>	<b>6 842 952</b>	<b>- 4 106</b>	<b>-</b>	<b>6 958 003</b>	<b>- 4 429</b>	<b>797 710</b>	<b>793 281</b>	<b>-</b>	<b>7 751 284</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>7 751 285</b>
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC (3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2024 retraité</b>	<b>119 157</b>	<b>6 842 952</b>	<b>- 4 106</b>	<b>-</b>	<b>6 958 003</b>	<b>- 4 429</b>	<b>797 710</b>	<b>793 281</b>	<b>-</b>	<b>7 751 284</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>7 751 285</b>
Augmentation de capital	696	- 277	-	-	419	-	-	-	-	419	-	-	-	-	-	419
Variation des titres autodétenus	-	-	776	-	776	-	-	-	-	776	-	-	-	-	-	776
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 1er semestre 2024	-	- 29 265	-	-	- 29 265	-	-	-	-	- 29 265	-	-	-	-	-	- 29 265
Effet des acquisitions complémentaires / cessions sans perte de contrôle de titres de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>696</b>	<b>- 29 542</b>	<b>776</b>	<b>-</b>	<b>- 28 070</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 28 070</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 28 070</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>						<b>373</b>	<b>105 610</b>	<b>105 983</b>	<b>-</b>	<b>105 983</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>105 983</b>
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>																
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>																
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	116 976	116 976	-	-	-	-	-	116 976
Autres variations	-	- 2 992	-	-	- 2 992	-	-	-	-	- 2 992	-	-	-	-	-	- 2 992
<b>Capitaux propres au 30 juin 2024</b>	<b>119 853</b>	<b>6 810 418</b>	<b>- 3 330</b>	<b>-</b>	<b>6 926 941</b>	<b>- 4 056</b>	<b>903 320</b>	<b>899 264</b>	<b>116 976</b>	<b>7 943 181</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>7 943 182</b>

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle (2) Impact capitaux propres des normes d'application rétroactives (3) Impact capitaux propres des normes d'application prospectives

## ***TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE***

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de Crédit Agricole d'Ile de France.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2024	30/06/2023
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>131 140</b>	<b>159 139</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		21 743	22 731
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		55 545	70 611
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		-	-
Résultat net des activités d'investissement		- 44	- 3
Résultat net des activités de financement		7 786	5 793
Autres mouvements		23 485	- 78 019
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements</b>		<b>108 515</b>	<b>21 114</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		- 2 888 009	- 944 546
Flux liés aux opérations avec la clientèle		1 647 147	- 190 713
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		- 605 054	- 434 188
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		281 638	- 81 064
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence		-	-
Impôts versés		- 21 440	- 37 539
<b>Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>		<b>- 1 585 718</b>	<b>- 1 688 050</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>		<b>- 1 346 063</b>	<b>- 1 507 798</b>
<b>Flux liés aux participations (1)</b>		<b>- 25 302</b>	<b>- 7 270</b>
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>		<b>- 6 394</b>	<b>- 8 480</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>		<b>- 31 696</b>	<b>- 15 750</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)</b>		<b>- 28 338</b>	<b>- 28 731</b>
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>154 098</b>	<b>- 79 134</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>		<b>125 760</b>	<b>- 107 865</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)</b>		<b>- 1 251 999</b>	<b>- 1 631 413</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>		<b>3 876 746</b>	<b>4 904 706</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		94 430	117 057
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		3 782 316	4 787 649
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>		<b>2 624 747</b>	<b>3 273 293</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		85 819	110 972
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		2 538 928	3 162 321
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>- 1 251 999</b>	<b>- 1 631 413</b>



\* Composé du solde net du poste "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées)

\*\* Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.4 (hors intérêts courus)

*(1) Flux liés aux participations : Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période". Au cours du premier semestre 2024, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie du Crédit Agricole d'Ile-de-France s'élève à -23 694 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :*

- achat de CCI pour destruction pour -2 724 milliers d'euros,
- acquisition Sacam TE pour -13 831 milliers d'euros,
- acquisition Sacam Avenir pour -6 311 milliers d'euros,
- acquisition Sacam Neo pro pour -828 milliers d'euros.

*(2) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires : Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par le Crédit Agricole d'Ile-de-France à ses actionnaires, à hauteur de 26 446 milliers d'euros pour le premier semestre 2024, et le paiement des intérêts aux parts sociales à ses sociétaires pour 2 816 milliers d'euros.*

# NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

## 1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

### 1.1 Normes applicables et comparabilité

Sauf mention contraire, tous les montants indiqués dans le présent rapport financier sont exprimés en euros et sont indiqués en millions, sans décimale. Les arrondis au million d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non significatifs au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par Crédit Agricole d'Ile-de-France pour l'élaboration des états financiers consolidés au 31 décembre 2023 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés de Crédit Agricole d'Ile-de-France au 30 juin 2024 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire. Le Groupe Crédit Agricole a fait le choix de présenter en conformité avec la norme IAS 34.8, les états financiers liés au résultat et au tableau de flux de trésorerie avec une période comparative limitée au semestre N-1 afin d'en simplifier la lecture.

Les normes et interprétations ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2024 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2024.

Celles-ci portent sur :

<b>Normes, Amendements ou Interprétations</b>	<b>Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du</b>	<b>Effet significatif dans le Groupe</b>
<b>Amendement IAS 1</b> Présentation des états financiers Classification des passifs courants et passifs non courants	1 <sup>er</sup> janvier 2024	Non
<b>Amendement IAS 1</b> Présentation des états financiers Dettes non courantes avec covenants	1 <sup>er</sup> janvier 2024	Non
<b>Amendement IFRS 16</b> Contrats de location Dette locative dans une opération de cession-bail	1 <sup>er</sup> janvier 2024	Non
<b>Amendement IAS 7 / IFRS 7</b> Opérations d'affacturage	1 <sup>er</sup> janvier 2024	Non

**Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne non encore appliquées par le Groupe au 30 juin 2024**

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2024 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 Juin 2024.

### Décisions IFRS IC pouvant affecter le Groupe

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication	Effet significatif dans le Groupe
<b>IFRS 3</b> Paiements subordonnés à l'emploi continu pendant les périodes de transfert	29 avril 2024	Non
<b>IAS 27</b> Fusion entre une société mère et sa filiale dans des états financiers individuels	30 janvier 2024	Non

## 1.2 Principes et méthodes comptables

### ➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

- Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :
- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation ;
- le comportement des assurés ;
- les changements démographiques.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur (y compris les participations non consolidées) ;
- les actifs et les passifs des contrats d'assurance ;
- les actifs et les passifs des contrats de réassurance ;
- les passifs des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les sections concernées ci-après.

## **2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période**

### **2.1 Principales opérations de structure**

Conformément à IFRS 3, la juste valeur provisoire des actifs et passifs acquis peut être ajustée afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition pendant la période d'évaluation qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Par conséquent les écarts d'acquisition présentés dans ce paragraphe peuvent faire l'objet d'ajustements ultérieurs dans ce délai.

#### **➤ FCT Crédit Agricole Habitat 2024**

Au 30/06/2024, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2024) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales et LCL, le 27 mars 2024. Cette transaction est pour partie un RMBS français auto-souscrit et pour le reste un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2024 pour un montant de 1,67 milliard d'euros. Pour l'émission placée sur le marché, les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (gestionnaires d'actifs (61%) et établissements de crédit (39%) pour un montant de 750 M€.

Dans le cadre de cette titrisation, les 39 Caisses régionales et LCL ont cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 1 665,75 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2024. Elles ont souscrit pour 166,7 millions d'euros de titres subordonnés (pour les 2 parties de l'émission) et pour 750 millions d'euros de titres senior (émission auto-souscrite uniquement).

### **2.2 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2024**

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole d'Ile-de-France et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, Crédit Agricole d'Ile-de-France dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation de Crédit Agricole d'Ile-de-France n'a pas fait l'objet de variation significative par rapport au périmètre de consolidation du 31 décembre 2023.

### **2.3 Autres événements significatifs de la période**

#### **➤ Pilier 2 - Globe**

Les nouvelles règles fiscales internationales établies par l'OCDE, visant à soumettre les grands groupes internationaux à une imposition complémentaire lorsque le Taux Effectif d'Impôt (TEI) d'une juridiction dans laquelle ils sont implantés est inférieur à 15%, sont entrées en vigueur au 1er janvier 2024.

Le premier exercice d'application de ces règles est l'exercice 2024.

Sur la base des dispositions de la Directive européenne adoptée fin 2022 et sa transposition dans les pays de l'union européenne, le Groupe a procédé à une estimation de l'impôt complémentaire GloBE au titre du 1er semestre 2024.

Compte tenu des résultats non matériels de cette estimation, le Groupe n'a pas prévu la comptabilisation d'un montant d'impôt complémentaire GloBE au 30 juin 2024.

En outre, conformément aux amendements à la norme IAS 12, publiés le 23 mai 2023 par l'IASB et adoptés par l'Union européenne le 8 novembre 2023, le Groupe applique l'exception obligatoire et temporaire à la comptabilisation des impôts différés liés à la mise en œuvre des règles GloBE.

### **3 Risque de crédit**

#### **3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période**

(Cf. chapitre "Facteurs de risque – Risques de crédit")

##### ***Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période***

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

## Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>3 442 308</b>	<b>- 1 952</b>	<b>20 762</b>	<b>- 796</b>	-	-	<b>3 463 070</b>	<b>- 2 748</b>	<b>3 460 322</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	<b>- 4 989</b>	<b>1</b>	<b>4 989</b>	<b>- 2</b>	-	-	-	<b>- 1</b>	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	- 4 989	1	4 989	- 2			-	- 1	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-	
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-			-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-			-	-	
<b>Total après transferts</b>	<b>3 437 319</b>	<b>- 1 951</b>	<b>25 751</b>	<b>- 798</b>	-	-	<b>3 463 070</b>	<b>- 2 749</b>	<b>3 460 321</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>339 237</b>	<b>- 640</b>	<b>- 10 025</b>	<b>281</b>	-	-	<b>329 212</b>	<b>- 359</b>	
Nouvelle production : achat, octroi, origination, ... (2)	742 563	- 691	-	-			742 563	- 691	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 403 326	51	- 10 025	281			- 413 351	332	
Passages à perte									
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-			-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période									
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre	-	-	-	-			-	-	
Autres	-	-	-	-			-	-	
<b>Total</b>	<b>3 776 556</b>	<b>- 2 591</b>	<b>15 726</b>	<b>- 517</b>	-	-	<b>3 792 282</b>	<b>- 3 108</b>	<b>3 789 174</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	- 14 882		-				- 14 882		
<b>Au 30 juin 2024</b>	<b>3 761 674</b>	<b>- 2 591</b>	<b>15 726</b>	<b>- 517</b>	-	-	<b>3 777 400</b>	<b>- 3 108</b>	<b>3 774 292</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-				-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)



## Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>1 965 331</b>	<b>- 64</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>16</b>	<b>-</b>	<b>1 965 347</b>	<b>- 64</b>	<b>1 965 283</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	<b>1 965 331</b>	<b>- 64</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>16</b>	<b>-</b>	<b>1 965 347</b>	<b>- 64</b>	<b>1 965 283</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>- 41 492</b>	<b>- 5</b>	<b>75</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 41 417</b>	<b>- 5</b>	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	372 561	- 178	175	- 6	-	-	372 736	- 184	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 414 053	4	- 100	6	-	-	- 414 153	10	
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	169	-	-	-	-	-	169	
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Total</b>	<b>1 923 839</b>	<b>- 69</b>	<b>75</b>	<b>-</b>	<b>16</b>	<b>-</b>	<b>1 923 930</b>	<b>- 69</b>	<b>1 923 861</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	- 442 271	-	4 340	-	-	-	- 437 931	-	
<b>Au 30 juin 2024</b>	<b>1 481 568</b>	<b>- 69</b>	<b>4 415</b>	<b>-</b>	<b>16</b>	<b>-</b>	<b>1 485 999</b>	<b>- 69</b>	<b>1 485 930</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

## Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>49 941 455</b>	<b>- 120 941</b>	<b>4 504 190</b>	<b>- 172 703</b>	<b>718 791</b>	<b>- 280 472</b>	<b>55 164 436</b>	<b>- 574 116</b>	<b>54 590 320</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	<b>- 45 626</b>	<b>- 16 209</b>	<b>- 78 626</b>	<b>36 458</b>	<b>124 252</b>	<b>- 46 642</b>	<b>-</b>	<b>- 26 393</b>	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	- 1 590 123	5 099	1 590 123	- 19 410			-	- 14 311	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	1 591 461	- 21 669	- 1 591 461	52 880			-	31 211	
Transferts vers Stage 3 (1)	- 64 560	446	- 96 301	3 529	160 861	- 47 986	-	- 44 011	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	17 596	- 85	19 013	- 541	- 36 609	1 344	-	718	
<b>Total après transferts</b>	<b>49 895 829</b>	<b>- 137 150</b>	<b>4 425 564</b>	<b>- 136 245</b>	<b>843 043</b>	<b>- 327 114</b>	<b>55 164 436</b>	<b>- 600 509</b>	<b>54 563 927</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>372 939</b>	<b>10 291</b>	<b>- 255 843</b>	<b>- 25 302</b>	<b>- 71 962</b>	<b>6 166</b>	<b>45 134</b>	<b>- 8 845</b>	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	5 095 585	- 30 855	140 810	- 13 553			5 236 395	- 44 408	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 4 683 313	13 543	- 396 653	9 784	- 47 360	23 742	- 5 127 326	47 069	
Passages à perte					- 24 429	8 650	- 24 429	8 650	
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	14	- 173	29	- 173	43	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		27 602		- 21 546		- 27 317		- 21 261	
Changements dans le modèle / méthodologie		1		- 1		- 2		- 2	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	- 39 333	-	-	-	-	1 064	- 39 333	1 064	
<b>Total</b>	<b>50 268 768</b>	<b>- 126 859</b>	<b>4 169 721</b>	<b>- 161 547</b>	<b>771 081</b>	<b>- 320 948</b>	<b>55 209 570</b>	<b>- 609 354</b>	<b>54 600 216</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	10 745		- 17 943		46 315		39 117		
<b>Au 30 juin 2024</b>	<b>50 279 513</b>	<b>- 126 859</b>	<b>4 151 778</b>	<b>- 161 547</b>	<b>817 396</b>	<b>- 320 948</b>	<b>55 248 687</b>	<b>- 609 354</b>	<b>54 639 333</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

[Les entités concernées par l'octroi de prêts garantis par l'Etat (PGE) en soutien de l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 rajouteront un renvoi sur la ligne « Au 30 juin 2021 » et indiqueront :]

## Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Au 31 décembre 2023</b>	133 430	- 42	2 720	- 602	11	- 20 198	136 161	- 20 842
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	133 430	- 42	2 720	- 602	11	- 20 198	136 161	- 20 842
<b>Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes</b>	5 503	- 56	- 21	166	- 11	20 198	5 471	20 308
Réévaluation de juste valeur sur la période	471	-	- 177	-	-	-	294	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	25 971	- 62	376	- 1	-	-	26 347	- 63
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 20 939	6	- 220	167	- 11	20 198	- 21 170	20 371
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	138 933	- 98	2 699	- 436	-	-	141 632	- 534
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Au 30 juin 2024</b>	138 933	- 98	2 699	- 436	-	-	141 632	- 534
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

## Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>6 276 699</b>	<b>- 14 126</b>	<b>270 175</b>	<b>- 7 292</b>	<b>38 780</b>	<b>- 6 026</b>	<b>6 585 654</b>	<b>- 27 444</b>	<b>6 558 210</b>
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	<b>32 122</b>	<b>- 729</b>	<b>- 31 569</b>	<b>992</b>	<b>- 553</b>	<b>14</b>	<b>-</b>	<b>277</b>	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	- 52 122	198	52 122	- 585			-	- 387	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	83 748	- 927	- 83 748	1 577			-	650	
Transferts vers Stage 3 (1)	- 1 872	26	- 280	5	2 152	- 53	-	- 22	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	2 368	- 26	337	- 5	- 2 705	67	-	36	
<b>Total après transferts</b>	<b>6 308 821</b>	<b>- 14 855</b>	<b>238 606</b>	<b>- 6 300</b>	<b>38 227</b>	<b>- 6 012</b>	<b>6 585 654</b>	<b>- 27 167</b>	<b>6 558 487</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>- 156 460</b>	<b>- 6 008</b>	<b>- 112 871</b>	<b>1 710</b>	<b>1 493</b>	<b>- 38</b>	<b>- 267 838</b>	<b>- 4 336</b>	
Nouveaux engagements donnés (2)	1 586 877	- 7 913	19 811	- 1 655			1 606 688	- 9 568	
Extinction des engagements	- 1 743 378	4 886	- 132 281	4 206	- 4 684	400	- 1 880 343	9 492	
Passages à perte					- 10	-	- 10	-	
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	- 360	-	-	-	- 360	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		- 2 981		- 841		- 439		- 4 261	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	41	-	- 41	-	6 187	1	6 187	1	
<b>Au 30 juin 2024</b>	<b>6 152 361</b>	<b>- 20 863</b>	<b>125 735</b>	<b>- 4 590</b>	<b>39 720</b>	<b>- 6 050</b>	<b>6 317 816</b>	<b>- 31 503</b>	<b>6 286 313</b>

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

## Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>1 399 789</b>	<b>- 3 063</b>	<b>133 678</b>	<b>- 998</b>	<b>25 697</b>	<b>- 1 898</b>	<b>1 559 164</b>	<b>- 5 959</b>	<b>1 553 205</b>
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	<b>53 738</b>	<b>- 182</b>	<b>- 53 791</b>	<b>347</b>	<b>53</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>167</b>	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	- 19 607	84	19 607	- 313			-	- 229	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	73 361	- 266	- 73 361	659			-	393	
Transferts vers Stage 3 (1)	- 27	1	- 42	3	69	- 10	-	- 6	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	11	- 1	5	- 2	- 16	12	-	9	
<b>Total après transferts</b>	<b>1 453 527</b>	<b>- 3 245</b>	<b>79 887</b>	<b>- 651</b>	<b>25 750</b>	<b>- 1 896</b>	<b>1 559 164</b>	<b>- 5 792</b>	<b>1 553 372</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>511 725</b>	<b>- 1 593</b>	<b>- 973</b>	<b>- 844</b>	<b>- 1 913</b>	<b>219</b>	<b>508 839</b>	<b>- 2 218</b>	
Nouveaux engagements donnés (2)	672 699	- 1 460	6 483	- 87			679 182	- 1 547	
Extinction des engagements	- 160 974	210	- 7 456	52	- 1 913	219	- 170 343	481	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		- 343		- 809		-		- 1 152	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Au 30 juin 2024</b>	<b>1 965 252</b>	<b>- 4 838</b>	<b>78 914</b>	<b>- 1 495</b>	<b>23 837</b>	<b>- 1 677</b>	<b>2 068 003</b>	<b>- 8 010</b>	<b>2 059 993</b>

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

## 3.2 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions de Crédit Agricole d'Ile-de-France au risque souverain sont les suivantes :

### Activité bancaire

30/06/2024  <i>(en milliers d'euros)</i>	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	-	-	-	-	-	-	-
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	39 644	39 644	-	39 644
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	-	-	897 070	897 070	14 097	911 167
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Israël	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	76 012	76 012	-	76 012
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taiwan	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	-	-	17 988	17 988	-	17 988
<b>Total</b>	-	-	-	<b>1 030 714</b>	<b>1 030 714</b>	<b>14 097</b>	<b>1 044 811</b>

31/12/2023  <i>(en milliers d'euros)</i>	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	-	-	-	-	-	-	-
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	15 204	15 204	-	15 204
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	-	-	895 505	895 505	10 186	905 691
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Israël	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	45 530	45 530	-	45 530
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taiwan	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	-	-	33 852	33 852	-	33 852
<b>Total</b>	-	-	-	<b>990 091</b>	<b>990 091</b>	<b>10 186</b>	<b>1 000 277</b>

## 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

### 4.1 Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2023
Sur les actifs financiers au coût amorti	849 433	705 110
Opérations avec les établissements de crédit	39 479	22 948
Opérations internes au Crédit Agricole	152 071	164 491
Opérations avec la clientèle	626 673	491 163
Opérations de location-financement	-	-
Titres de dettes	31 210	26 508
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	973	1 060
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	973	1 060
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	330 412	181 867
Autres intérêts et produits assimilés	1	15
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>1 180 819</b>	<b>888 052</b>
Sur les passifs financiers au coût amorti	- 857 269	- 570 941
Opérations avec les établissements de crédit	- 38 367	- 34 336
Opérations internes au Crédit Agricole	- 508 834	- 445 264
Opérations avec la clientèle	- 300 014	- 85 965
Opérations de location-financement	-	-
Dettes représentées par un titre	- 10 054	- 5 376
Dettes subordonnées	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	- 148 262	- 84 968
Autres intérêts et charges assimilées	- 832	- 1 268
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>- 1 006 363</b>	<b>- 657 177</b>

(1) dont 11 881 milliers d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 2024 contre 10 777 milliers d'euros au 30 juin 2023

(2) dont 354 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 30 juin 2024 contre 113 milliers d'euros au 30 juin 2023 [Les bonifications de l'Etat concernent les prêts effectués auprès de la clientèle.]



## 4.2 Produits et charges de commissions

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2024			30/06/2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 674	- 1 549	125	1 247	- 2 195	- 948
Sur opérations internes au Crédit Agricole	34 680	- 44 144	- 9 464	41 460	- 44 050	- 2 590
Sur opérations avec la clientèle	24 623	- 1 520	23 103	22 149	- 1 573	20 576
Sur opérations sur titres	2	- 11	- 9	-	- 393	- 393
Sur opérations de change	222	-	222	228	-	228
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	-	-	-	-	-	-
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	243 503	- 29 704	213 799	234 797	- 29 139	205 658
Gestion d'OPC, fiducie et activités analogues	4 198	-	4 198	3 883	-	3 883
<b>Total Produits et charges de commissions</b>	<b>308 902</b>	<b>- 76 928</b>	<b>231 974</b>	<b>303 764</b>	<b>- 77 350</b>	<b>226 414</b>

## 4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2024	30/06/2023
Dividendes reçus	147	141
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	5 563	2 947
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	6 397	11 724
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	9 746	9 769
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	- 2 423	1 036
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	2 104	1 289
Résultat de la comptabilité de couverture	- 305	- 3 905
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>21 229</b>	<b>23 001</b>

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2024			30/06/2023		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>80 521</b>	<b>- 80 201</b>	<b>320</b>	<b>86 402</b>	<b>- 86 166</b>	<b>236</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	19 684	- 40 721	- 21 037	46 965	- 41 681	5 284
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	60 837	- 39 480	21 357	39 437	- 44 485	- 5 048
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>2 062 872</b>	<b>- 2 063 497</b>	<b>- 625</b>	<b>2 741 872</b>	<b>- 2 746 013</b>	<b>- 4 141</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	924 391	- 1 139 718	- 215 327	1 438 826	- 1 307 187	131 639
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	1 138 481	- 923 779	214 702	1 303 046	- 1 438 826	- 135 780
<b>Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>2 143 393</b>	<b>- 2 143 698</b>	<b>- 305</b>	<b>2 828 274</b>	<b>- 2 832 179</b>	<b>- 3 905</b>

***Pour rappel, les différentes typologies de couverture sont les suivantes :***

- Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Le Groupe applique, conformément à nos Principes et Méthodes Comptables pour la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt, d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers, la norme IAS 39 tel qu'adoptée par l'Union européenne (version carve-out). Les dispositions de la norme permettent notamment d'inclure les dépôts à vue faiblement ou non rémunérés dans cette relation de couverture.

- Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

- Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

Crédit Agricole d'Ile-de-France n'a pas constaté de déqualification significative dans le cadre du 1er semestre 2024.

#### 4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2024	30/06/2023
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	-	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	85 895	67 799
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>85 895</b>	<b>67 799</b>

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.8 « Coût du risque ».

#### 4.5 Produits (charges) nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2024	30/06/2023
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-
Produits nets des immeubles de placement	1 839	1 877
Autres produits (charges) nets	- 360	774
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>1 479</b>	<b>2 651</b>

#### 4.6 Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2024	30/06/2023
Charges de personnel	- 196 045	- 175 278
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	- 9 332	- 25 505
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	- 98 947	- 97 784
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>- 304 324</b>	<b>- 298 567</b>

(1) Dont 0 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution au 30 juin 2024 contre 13 921 milliers d'euros au 30 juin 2023

Conformément au règlement d'Exécution UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, lorsqu'une mesure de résolution fait intervenir le Fonds conformément à l'article 76 du règlement (UE) n° 806/2014, le CRU appelle tout ou partie des engagements de paiement irrévocables, effectués conformément au règlement (UE) n° 806/2014, afin de rétablir la part des engagements de paiement irrévocables dans les moyens financiers disponibles du Fonds fixés par le CRU dans la limite du plafond fixé à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 susmentionné.

Les garanties dont sont assortis ces engagements seront restituées conformément à l'article 3 du règlement UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, une fois que le Fonds reçoit dûment la contribution liée aux engagements de paiement irrévocables qui ont été appelés. Le Groupe ne s'attend pas à ce qu'une mesure de résolution nécessitant un appel complémentaire pour le Groupe, dans le cadre du dispositif susmentionné, intervienne en zone euro dans un horizon prévisible ; ni à une perte ou un retrait de son agrément bancaire.

Par ailleurs, ce dépôt de garantie classé en débiteurs divers, à l'actif de l'établissement, sans changement par rapport aux exercices précédents, est rémunéré conformément à l'accord concernant l'engagement de paiement irrévocable et le dispositif de garantie contracté entre le Groupe et le Conseil de Résolution Unique. Celui-ci s'élève à 0 milliers d'euros au 30 juin 2024 contre 13 921 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

## 4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2024</b>	<b>30/06/2023</b>
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>- 21 745</b>	<b>- 22 731</b>
Immobilisations corporelles (1)	- 21 713	- 22 680
Immobilisations incorporelles	- 32	- 51
<b>Dotations (reprises) aux dépréciations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Immobilisations corporelles (2)	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>- 21 745</b>	<b>- 22 731</b>

(1) Dont 7 445 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2024 contre 6 808 milliers d'euros au 30 juin 2023

(2) Dont 0 milliers d'euros comptabilisés au titre des dotations (reprises) aux dépréciations du droit d'utilisation au 30 juin 2024 contre 0 milliers d'euros au 30 juin 2023

## 4.8 Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2024	30/06/2023
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)</b>	<b>- 1 320</b>	<b>- 11 816</b>
<b>Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir</b>	<b>- 15 128</b>	<b>7 324</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	- 55	37
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	- 6 561	1 545
Engagements par signature	- 8 512	5 742
<b>Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie</b>	<b>13 808</b>	<b>- 19 140</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	167	- 16
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	11 436	- 19 501
Engagements par signature	2 205	377
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)</b>	<b>- 42 006</b>	<b>- 55 080</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	20 198	- 220
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	- 62 400	- 51 795
Engagements par signature	196	- 3 065
<b>Autres actifs (C)</b>	<b>- 11</b>	<b>- 5</b>
<b>Risques et charges (D)</b>	<b>- 13 528</b>	<b>- 2 456</b>
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)=(A)+(B)+(C)+(D)</b>	<b>- 56 865</b>	<b>- 69 357</b>
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 1 889	- 1 857
Récupérations sur prêts et créances	1 059	1 026
comptabilisés au coût amorti	1 059	1 026
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	- 173	- 118
Pertes sur engagements par signature	-	-
Autres pertes	-	-
Autres produits	-	-
<b>Coût du risque</b>	<b>- 57 868</b>	<b>- 70 306</b>

## 4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2024	30/06/2023
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>44</b>	<b>3</b>
Plus-values de cession	44	4
Moins-values de cession	-	- 1
<b>Résultat de cession sur participations consolidées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement d'entreprises</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>44</b>	<b>3</b>

## 4.10 Impôts

### Charge d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2024	30/06/2023
Charge d'impôt courant	- 6 206	- 33 711
Charge d'impôt différé	- 7 958	4 128
<b>Total Charge d'impôt</b>	<b>- 14 164</b>	<b>- 29 583</b>

### Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté Au 30 juin 2024

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	131 140	25,83%	- 33 873
Effet des différences permanentes		- 18,54%	24 311
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		-	-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		-	-
Effet de l'imposition à taux réduit		-	-
Changement de taux		-	-
Effet des autres éléments		3,51%	-4 601
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>10,80%</b>	<b>- 14 164</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2024.

Il n'existe pas de différences temporelles pour lesquelles aucun actif d'impôt n'a été constaté.

Au 30 juin 2023

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Base</b>	<b>Taux d'impôt</b>	<b>Impôt</b>
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	159 139	25,83%	- 41 106
Effet des différences permanentes		-12,76%	20 308
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		-	-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		-	-
Effet de l'imposition à taux réduit		1,95%	- 3 097
Changement de taux		-	-
Effet des autres éléments		3,57%	-5 688
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>18,59%</b>	<b>- 29 583</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2023.

## 4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

### Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2024	30/06/2023
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>		
<b>Gains et pertes sur écarts de conversion</b>	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
<b>Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</b>	<b>293</b>	<b>1 299</b>
Ecart de réévaluation de la période	405	1 320
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	- 112	- 21
<b>Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture</b>	<b>208</b>	<b>122</b>
Ecart de réévaluation de la période	208	122
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	-	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>- 128</b>	<b>- 367</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>373</b>	<b>1 054</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	1 985	-
<b>Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre</b>	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en réserves	-	-
Autres variations	-	-
<b>Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables</b>	<b>107 507</b>	<b>- 11 836</b>
Ecart de réévaluation de la période	107 507	- 11 836
Transferts en réserves	-	-
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	-	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>- 3 882</b>	<b>307</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>105 610</b>	<b>- 11 529</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>105 983</b>	<b>- 10 475</b>
Dont part du Groupe	105 983	- 10 475
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	-



## **5 Informations sectorielles**

Le secteur d'activité du Crédit Agricole d'Ile-de-France est celui de la banque de proximité en France.

La clientèle du Crédit Agricole d'Ile-de-France comprend les particuliers, les agriculteurs, les professionnels, les entreprises et les collectivités locales.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance-vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements. Il distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme des produits d'assurance-vie.

## 6 Notes relatives au bilan

### 6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	307 912	263 883
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	835 864	558 926
Instruments de capitaux propres	176 586	174 285
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI (1)	629 480	352 547
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	29 798	32 094
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 143 776</b>	<b>822 809</b>
Dont Titres prêtés	-	-

(1) Dont 628 792 milliers d'euros d'OPCVM au 30 juin 2024 (contre 351 987 milliers d'euros au 31 décembre 2023)

#### Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	306 103	266 543
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>306 103</b>	<b>266 543</b>

En application de la norme IFRS9, Crédit Agricole d'Ile-de-France calcule les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre en utilisant une méthodologie permettant de les isoler des variations de valeur attribuables à des variations des conditions de marché.

- *Base de calcul du risque de crédit propre*

La source prise en compte pour le calcul du risque de crédit propre peut varier d'un émetteur à l'autre. Au sein de Crédit Agricole d'Ile-de-France, il est matérialisé par la variation de son coût de refinancement sur le marché en fonction du type d'émission.

- *Calcul du résultat latent induit par le risque de crédit propre (enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres)*

L'approche privilégiée par le Crédit Agricole d'Ile-de-France est celle se basant sur la composante liquidité des émissions. En effet, l'ensemble des émissions est répliqué par un ensemble de prêts/emprunts vanille. Les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre de l'ensemble des émissions correspondent donc à celles des prêts-emprunts. Elles sont égales à la variation de juste valeur du portefeuille de prêts/emprunts générée par la variation du coût de refinancement.

- *Calcul du résultat réalisé induit par le risque de crédit propre (enregistré en réserves consolidées)*

Le choix du Crédit Agricole d'Ile-de-France est de transférer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre lors du dénouement en réserves consolidées. Ainsi lorsqu'un remboursement anticipé total ou partiel intervient, un calcul basé sur les sensibilités est effectué. Il consiste à mesurer la variation de juste valeur imputable aux

variations du risque de crédit propre d'une émission donnée comme étant la somme des sensibilités au *spread* de crédit multipliée par la variation de ce *spread* entre la date d'émission et celle du remboursement.

## 6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2024			31/12/2023		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	141 632	579	- 6 180	136 161	763	- 6 659
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	3 409 963	973 603	- 9 666	3 228 975	868 548	- 12 119
<b>Total</b>	<b>3 551 595</b>	<b>974 182</b>	<b>- 15 846</b>	<b>3 365 136</b>	<b>869 311</b>	<b>- 18 778</b>

### *Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables*

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2024			31/12/2023		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	141 632	579	- 6 180	136 161	763	- 6 659
<b>Total des titres de dettes</b>	<b>141 632</b>	<b>579</b>	<b>- 6 180</b>	<b>136 161</b>	<b>763</b>	<b>- 6 659</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
<b>Total des prêts et créances</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>141 632</b>	<b>579</b>	<b>- 6 180</b>	<b>136 161</b>	<b>763</b>	<b>- 6 659</b>
Impôts sur les bénéfices		- 149	1 596		- 197	1 720
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)</b>		<b>430</b>	<b>- 4 584</b>		<b>566</b>	<b>- 4 939</b>

***Instrument de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables***

**Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables**

	30/06/2024			31/12/2023		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	24 767	-	-	24 767	-	-
Titres de participation non consolidés	3 385 196	973 603	- 9 666	3 204 208	868 548	- 12 119
<b>Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>	<b>3 409 963</b>	<b>973 603</b>	<b>- 9 666</b>	<b>3 228 975</b>	<b>868 548</b>	<b>- 12 119</b>
Impôts sur les bénéfices		- 61 070	-		- 57 701	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)</b>		<b>912 533</b>	<b>- 9 666</b>		<b>810 847</b>	<b>- 12 119</b>

### 6.3 Actifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	8 993 353	8 688 985
Prêts et créances sur la clientèle	54 639 333	54 590 320
Titres de dettes	3 774 292	3 460 322
<b>Valeur au bilan</b>	<b>67 406 978</b>	<b>66 739 627</b>

#### ***Prêts et créances sur les établissements de crédit***

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et prêts	441 978	879 540
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux</i>	401 827	842 976
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux</i>	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	999 912	1 042 469
Prêts subordonnés	30 233	29 528
Autres prêts et créances	13 876	13 810
<b>Valeur brute</b>	<b>1 485 999</b>	<b>1 965 347</b>
Dépréciations	- 69	- 64
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b>	<b>1 485 930</b>	<b>1 965 283</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires	2 201 410	3 125 265
Titres reçus en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	5 306 013	3 598 437
Prêts subordonnés	-	-
<b>Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>	<b>7 507 423</b>	<b>6 723 702</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>8 993 353</b>	<b>8 688 985</b>

## Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	59 196	46 361
Autres concours à la clientèle	54 203 383	54 385 977
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	2 804	2 820
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	63 281	100 963
Comptes ordinaires débiteurs	920 023	628 315
<b>Valeur brute</b>	<b>55 248 687</b>	<b>55 164 436</b>
Dépréciations	- 609 354	- 574 116
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>54 639 333</b>	<b>54 590 320</b>
<b>Opérations de location-financement</b>		
Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
<b>Valeur brute</b>	-	-
Dépréciations	-	-
<b>Valeur nette des opérations de location-financement</b>	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>54 639 333</b>	<b>54 590 320</b>

## Titres de dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Effets publics et valeurs assimilées	1 031 347	990 595
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 746 053	2 472 475
<b>Total</b>	<b>3 777 400</b>	<b>3 463 070</b>
Dépréciations	- 3 108	- 2 748
<b>Valeur au bilan</b>	<b>3 774 292</b>	<b>3 460 322</b>

## 6.4 Passifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Dettes envers les établissements de crédit	28 885 076	30 258 443
Dettes envers la clientèle	33 554 119	31 724 939
Dettes représentées par un titre	408 159	259 629
<b>Valeur au bilan</b>	<b>62 847 354</b>	<b>62 243 011</b>

## Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	348 038	331 555
<i>dont comptes ordinaires créditeurs (1)</i>	54 644	162 236
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour (1)</i>	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	799 993	840 198
<b>Total</b>	<b>1 148 031</b>	<b>1 171 753</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	1	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	27 737 044	29 086 690
<b>Total</b>	<b>27 737 045</b>	<b>29 086 690</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>28 885 076</b>	<b>30 258 443</b>

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique « Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit » du Tableau des flux de trésorerie.

## Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires créditeurs	20 749 231	20 475 410
Comptes d'épargne à régime spécial	394 033	395 911
Autres dettes envers la clientèle	12 410 855	10 853 618
Titres donnés en pension livrée	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>33 554 119</b>	<b>31 724 939</b>

## Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	2 500	22 500
Emprunts obligataires	405 659	237 129
Autres dettes représentées par un titre	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>408 159</b>	<b>259 629</b>

## 6.5 Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2023	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	30/06/2024
Valeur brute	95 930	-	6 081	-	-	-	102 011
Amortissements et dépréciations	- 57 938	-	- 1 644	-	-	-	- 59 582
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>37 992</b>	-	<b>4 437</b>	-	-	-	<b>42 429</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

	31/12/2022	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2023
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Valeur brute	89 706	-	6 224	-	-	-	95 930
Amortissements et dépréciations	- 54 898	-	- 3 040	-	-	-	- 57 938
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>34 808</b>	<b>-</b>	<b>3 184</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>37 992</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

## 6.6 Provisions

	31/12/2023	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts de conversion	Autres mouvements	30/06/2024
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	16 376	-	1	-	- 6 018	-	1	10 360
Risques d'exécution des engagements par signature	33 403	-	47 940	-	- 41 829	-	- 1	39 513
Risques opérationnels	28 551	-	952	- 1 787	- 1 313	-	-	26 403
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	4 059	-	-	-	-	-	- 2 880	1 179
Litiges divers	1 277	-	810	-	- 151	-	-	1 936
Participations	14	-	-	-	-	-	-	14
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	22 761	-	21 034	- 3 172	- 2 301	-	-	38 322
<b>TOTAL</b>	<b>106 441</b>	<b>-</b>	<b>70 737</b>	<b>- 4 959</b>	<b>- 51 612</b>	<b>-</b>	<b>- 2 880</b>	<b>117 727</b>

	31/12/2022	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2023
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	24 712	-	377	-	- 8 713	-	-	16 376
Risques d'exécution des engagements par signature	42 632	-	133 967	-	- 143 196	-	-	33 403
Risques opérationnels	33 743	-	5 578	- 463	- 10 307	-	-	28 551
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 188	-	-	-	- 8	-	2 879	4 059
Litiges divers	1 940	-	335	-	- 998	-	-	1 277
Participations	14	-	-	-	-	-	-	14
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	17 199	-	16 398	- 8 933	- 1 903	-	-	22 761
<b>TOTAL</b>	<b>121 428</b>	<b>-</b>	<b>156 655</b>	<b>- 9 396</b>	<b>- 165 125</b>	<b>-</b>	<b>2 879</b>	<b>106 441</b>

(1) Impact estimé de la 1ère application de la décision IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies

### ➤ Provisions Epargne Logement

La provision Epargne Logement comprend 3 composantes :

- La composante épargne est liée à l'option vendue au détenteur d'un PEL de pouvoir proroger son placement à des conditions de taux préfixées.
- La composante engagement est liée aux crédits PEL et CEL qui pourront être réalisés dans le futur à des conditions de taux préfixées.
- La composante crédit est liée aux crédits PEL et CEL déjà réalisés à des conditions de taux qui, à l'époque de leur réalisation, ont pu être en décalage avec les taux de marché.



Depuis le second semestre 2023, la stabilisation des niveaux de taux a permis la fin du gel de la provision décidée en 2022. La composante engagement est désormais prépondérante et représente 84,3% de la provision au T2 2024 pour la Caisse régionale.

Le calcul de la provision de la composante engagement prend en compte des paramètres qui ont été fixés à dire d'expert pour les générations PEL à 2.5%, 2%, 1.5% et 1% : le coefficient d'utilisation trimestrielle des droits à prêt et le taux des prêts accordés dans le cadre du contrat du PEL. Ces paramètres ont été fixés à dire d'expert dans la mesure où l'historique à notre disposition qui aurait permis leur évaluation ne reflète pas les conditions actuelles.

Une hausse de 0.1% du coefficient d'utilisation trimestrielle des droits à prêt engendrerait (toutes choses égales par ailleurs) une hausse de la provision de 6,66% pour la Caisse régionale. Une hausse de 0.1% du taux des prêts accordés dans le cadre du contrat du PEL engendrerait (toutes choses égales par ailleurs) une baisse de la provision de 17,88% pour la Caisse régionale.

## 6.7 Capitaux propres

### **Composition du capital au 30 juin 2024**

Au 30 juin 2024, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	Nombre de titres au 30/06/2024	% du capital	% des droits de vote
<b>Répartition du capital de la Caisse Régionale</b>			
<b>Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)</b>	8 117 319	<b>29,14%</b>	<b>0,00%</b>
Dont part du Public	1 827 184	6,56%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	6 239 539	22,40%	0,00%
Dont part autodétenue	50 596	0,18%	0,00%
<b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>	926 565	<b>3,33%</b>	<b>0,00%</b>
Dont part du Public	-	0,00%	0,00%
Dont part Crédit Agricole S.A.	-	0,00%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	926 565	3,33%	0,00%
<b>Parts sociales</b>	<b>18 810 452</b>	<b>67,53%</b>	<b>100,00%</b>
Dont 52 Caisses Locales	18 810 139	67,53%	92,86%
Dont 15 administrateurs de la Caisse régionale	120	0,00%	5,36%
Dont Crédit Agricole S.A.	-	0,00%	0,00%
Dont Sacam Mutualisation	1	0,00%	0,36%
Dont Autres	192	0,00%	1,43%
<b>Total</b>	<b>27 854 336</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

La valeur nominale des titres est de 4 euros et le montant total du capital est de 111 417 milliers d'euros.

## **Dividendes**

Au titre de l'exercice 2023, l'Assemblée générale du 27/03/2024 de Crédit Agricole d'Ile-de-France a approuvé le versement d'un dividende net par part sociale de 2,93 euros.

Année de rattachement	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2019	3,70	3,70	1,80%
2020	2,60	2,60	1,80%
2021	3,20	3,20	2,23%
2022	3,05	3,05	2,75%
2023	2,93	2,93	3,80%

## **Dividendes payés au cours de la période**

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 29 505 milliers d'euros en 2024 contre 29 984 milliers d'euros en 2023.

## 7 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

### Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Engagements donnés</b>	<b>8 385 819</b>	<b>8 177 368</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>6 317 816</b>	<b>6 585 654</b>
Engagements en faveur des établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	6 317 816	6 585 654
<b>Engagements de garantie</b>	<b>2 068 003</b>	<b>1 591 714</b>
Engagements d'ordre des établissements de crédit	84 294	116 016
Engagements d'ordre de la clientèle	1 983 709	1 475 698
<b>Engagements sur titres</b>	-	-
Titres à livrer	-	-
<b>Engagements reçus</b>	<b>28 673 979</b>	<b>29 089 733</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>57 860</b>	<b>41 860</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	57 860	41 860
Engagements reçus de la clientèle	-	-
<b>Engagements de garantie</b>	<b>28 616 119</b>	<b>29 047 873</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	14 298 426	14 522 953
Engagements reçus de la clientèle	14 317 693	14 524 920
<b>Engagements sur titres</b>	-	-
Titres à recevoir	-	-

## ***Instruments financiers remis et reçus en garantie***

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés) (1)</b>		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	20 007 578	19 341 799
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	-	-
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	799 993	840 198
<b>Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie</b>	<b>20 807 571</b>	<b>20 181 997</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie</b>		
Autres dépôts de garantie	-	-
<b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés (2)</b>		
Titres empruntés	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	999 912	1 099 107
Titres vendus à découvert	-	-
<b>Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>	<b>999 912</b>	<b>1 099 107</b>

(1) L'opération de simplification capitalistique qui s'est traduite par la cession des parts CCI/CCA le 3 août 2016 s'est accompagnée de deux avenants au dispositif switch qui ont pris effet le 21 juillet 2016. Dans ce contexte, l'assiette de la garantie globale (switch) et le dépôt de gage espèces ont été en partie réduits. Ainsi, le montant plafond de la garantie a baissé à concurrence de la composante liée aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et la partie correspondante du dépôt de gage espèces a été remboursée. A l'issue de l'opération, le Crédit Agricole d'Ile-de-France conserve un dépôt de 19 900 milliers d'euros relatif aux exigences prudentielles liées à la mise en équivalence des participations dans Crédit Agricole Assurance détenues par Crédit Agricole S.A.

(2) Au 30 juin 2024, la Caisse Régionale du Crédit Agricole d'Ile-de-France a utilisé les titres souscrits auprès des "FCT Crédit Agricole Habitat" comme dispositif de refinancement en titres et valeurs recues en pension.

### ***Créances apportées en garantie***

Au cours du premier semestre 2024, la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ile-de-France a apporté 20 007 578 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 9 662 305 milliers d'euros au 31 décembre 2023. La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ile-de-France conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ile-de-France a apporté :

- 4 564 508 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 4 403 999 milliers d'euros au 31 décembre 2023 ;

- 678 608 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 631 123 milliers d'euros au 31 décembre 2023 ;

- 14 764 463 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 4 627 183 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

## 8 Juste valeur des instruments financiers et informations diverses

### 8.1 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

#### Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

#### Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2024	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>307 912</b>	<b>87</b>	<b>307 825</b>	<b>-</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	307 912	87	307 825	-
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>835 864</b>	<b>329 288</b>	<b>5 281</b>	<b>501 295</b>
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>176 586</b>	<b>4 554</b>	<b>2 918</b>	<b>169 114</b>
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>629 480</b>	<b>324 734</b>	<b>2 363</b>	<b>302 383</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	7	-	7	-
Titres de dettes	629 473	324 734	2 356	302 383
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>29 798</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>29 798</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>3 551 595</b>	<b>141 632</b>	<b>3 311 582</b>	<b>98 381</b>
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	3 409 963	-	3 311 582	98 381
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	141 632	141 632	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>1 028 531</b>	<b>-</b>	<b>1 028 531</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>5 723 902</b>	<b>471 007</b>	<b>4 653 219</b>	<b>599 676</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

	31/12/2023	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>263 883</b>	<b>60</b>	<b>263 823</b>	<b>-</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	263 883	60	263 823	-
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>558 926</b>	<b>47 360</b>	<b>4 745</b>	<b>506 821</b>
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>174 285</b>	<b>5 147</b>	<b>2 382</b>	<b>166 756</b>
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>352 547</b>	<b>42 213</b>	<b>2 363</b>	<b>307 971</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	7	-	7	-
Titres de dettes	352 540	42 213	2 356	307 971
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>32 094</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>32 094</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>3 365 136</b>	<b>136 150</b>	<b>3 131 339</b>	<b>97 647</b>
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	3 228 975	-	3 131 339	97 636
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	136 161	136 150	-	11
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>912 306</b>	<b>-</b>	<b>912 306</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>5 100 251</b>	<b>183 570</b>	<b>4 312 213</b>	<b>604 468</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2024	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>306 103</b>	-	<b>306 103</b>	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	306 103	-	306 103	-
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	-	-	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>128 902</b>	-	<b>128 902</b>	-
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>435 005</b>	-	<b>435 005</b>	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		-	-	-

## 8.2 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

### Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Tableau 1 sur 3	Total Actifs financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Solde de clôture (31/12/2023)</b>	<b>604 468</b>	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	- 12 334	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	- 13 068	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	734	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	21 352	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	- 13 434	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	- 376	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde de clôture (30/06/2024)</b>	<b>599 676</b>	-	-	-	-	-	-



Tableau 2 sur 3  (en milliers d'euros)	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat								
	Instrument de capitaux propres à la juste valeur par résultat	Instrument de dettes ne remplissant pas les critères SPPI			Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
	Actions et autres titres à revenu variable et titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes			Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres à la juste valeur par résultat sur option
<b>Solde de clôture (31/12/2023)</b>	<b>166 756</b>	-	-	<b>307 971</b>	-	-	-	-	<b>32 094</b>
Gains /pertes de la période (1)	- 145	-	-	- 12 923	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	- 145	-	-	- 12 923	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	9 769	-	-	10 335	-	-	-	-	1 248
Ventes de la période	- 10 434	-	-	- 3 000	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	3 168	-	-	-	-	-	-	-	- 3 544
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde de clôture (30/06/2024)</b>	<b>169 114</b>	-	-	<b>302 383</b>	-	-	-	-	<b>29 798</b>

Tableau 3 sur 3	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Instruments dérivés de couverture
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables	
(en milliers d'euros)			
<b>Solde de clôture (31/12/2023)</b>	<b>97 636</b>	<b>11</b>	-
Gains /pertes de la période (1)	745	- 11	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	745	- 11	-
Achats de la période	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-
Transferts	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-
<b>Solde de clôture (30/06/2024)</b>	<b>98 381</b>	-	-

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

<b>Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture</b>	<b>- 13 083</b>
Comptabilisés en résultat	- 13 083
Comptabilisés en capitaux propres	-

### 8.3 Juste valeur des titres de dettes comptabilisés au coût amorti

Pour être comptabilisés au coût amorti à l'actif du bilan, les instruments de dette doivent répondre cumulativement à deux critères :

- Être gérés dans un portefeuille dont la gestion a pour objectif la collecte des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs et dont les ventes sont strictement encadrées et limitées ;
- Donner droit seulement au remboursement du principal et aux versements reflétant la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable (test "Solely Payments of Principal & Interests" ou test "SPPI").

Les valeurs comptables de ces instruments financiers incluent les créances et dettes rattachées et sont, pour les actifs, nets de dépréciation. Par ailleurs, leur valeur comptable inclut la juste valeur de la portion couverte des éléments micro-couverts en couverture de juste valeur. En revanche, la valeur comptable des éléments présentés n'inclut pas l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.

Compte tenu du modèle de gestion consistant à collecter les flux de trésorerie des instruments financiers du portefeuille auquel il appartient, ces instruments financiers ne sont pas gérés en fonction de l'évolution de leur juste valeur et la performance de ces actifs est appréciée sur la base des flux de trésorerie contractuels perçus sur la durée de vie de l'instrument.

L'estimation de la juste valeur indicative des instruments comptabilisés au coût amorti est sujette à l'utilisation de modèles de valorisation, notamment les prêts et créances vis-à-vis de la clientèle et plus particulièrement ceux dont la valorisation est fondée sur des données non observables de niveau 3.

La valeur comptable des titres de dettes au 30 juin 2024 s'élève à 3 774 292 milliers d'euros. Leur valeur de marché s'élève à 3 495 805 milliers d'euros, soit une moins-value latente de 278 487 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2023, la valeur comptable et la valeur de marché de ces instruments s'élevaient respectivement à 3 460 322 et 3 255 709 milliers d'euros, soit une plus(moins)-value latente de 204 613 milliers d'euros.

## **9 Parties liées**

### **Participation du Crédit Agricole d'Ile-de-France aux émissions de Crédit Agricole Home Loan SFH (anciennement Crédit Agricole Covered Bonds).**

Afin de trouver de nouvelles sources de financement, le groupe Crédit Agricole a créé l'établissement CA Covered Bonds (CA CB) dont le rôle est d'emprunter sur les marchés financiers. CA CB a émis des emprunts garantis par les meilleurs crédits habitats des Caisses régionales. Depuis 2011, CA CB est devenu Crédit Agricole Home Loan SFH (Société de Financement de l'Habitat). La totalité des ressources empruntées par Crédit Agricole Home Loan SFH sur les marchés financiers est transférée aux CR sous forme d'avances spécifiques. La quote-part reçue par le Crédit Agricole d'Ile-de-France sur les émissions de Crédit Agricole Home Loan SFH s'élève à 2 937,8 millions d'euros au 30 juin 2024 et en contrepartie, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a apporté à Crédit Agricole Home Loan SFH 0 millions d'euros de créances en garantie.

### **Distribution d'avances spécifiques CRH (Caisse de refinancement hypothécaire) par Crédit Agricole S.A.**

Crédit Agricole S.A souscrit des emprunts auprès de la CRH, garantis par des crédits à l'habitat des Caisses régionales. Ces emprunts bénéficient entièrement aux Caisses régionales sous forme d'avances spécifiques.

Au 30 juin 2024, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a reçu de Crédit Agricole S.A. 432,1 millions d'euros d'avances spécifiques CRH et il a apporté à la CRH un collatéral de 678,6 millions d'euros.

### **Distribution d'avances spécifiques BEI (Banque Européenne d'Investissement) par Crédit Agricole S.A.**

En mars 2010, une convention cadre intra-groupe de garantie financière a été signée entre Crédit Agricole S.A. et le Crédit Agricole d'Ile-de-France.

La BEI met à disposition de Crédit Agricole S.A. des prêts. Le produit des prêts BEI est rétrocédé par Crédit Agricole S.A. au Crédit Agricole d'Ile-de-France sous forme d'avances, pour lui permettre de financer des investissements éligibles aux financements BEI et notamment des investissements réalisés par certaines collectivités publiques françaises et par des petites et moyennes entreprises françaises.

En garantie de ces avances, le Crédit Agricole d'Ile-de-France remet en pleine propriété des créances éligibles au profit de Crédit Agricole S.A. Ces créances font l'objet par la suite de cessions Dailly au profit de la BEI.

Au 30 juin 2024, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a reçu de Crédit Agricole S.A. 105,9 millions d'euros d'avances spécifiques BEI et il a apporté à Crédit Agricole S.A. au titre de la BEI un collatéral de 24,9 millions d'euros.

### **Distribution d'avances spécifiques CDC (Caisse des dépôts et consignations) par Crédit Agricole S.A.**

En juin 2011, une convention cadre intra-groupe de garantie financière a été signée entre Crédit Agricole S.A. et le Crédit Agricole d'Ile-de-France.

La CDC met à disposition de Crédit Agricole S.A. des prêts. Le produit des prêts CDC est rétrocédé par Crédit Agricole S.A. au Crédit Agricole d'Ile-de-France sous forme d'avances, pour lui permettre de financer des investissements éligibles aux financements CDC et notamment des investissements réalisés par certaines collectivités publiques françaises ou associations.

En garantie de ces avances, le Crédit Agricole d'Ile-de-France remet en pleine propriété des créances éligibles au profit de Crédit Agricole S.A. Ces créances font l'objet par la suite de cessions Dailly au profit de la CDC.

Au 30 juin 2024, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a reçu de Crédit Agricole S.A. 819,5 millions d'euros d'avances spécifiques CDC et il a apporté à Crédit Agricole S.A. au titre de la CDC un collatéral de 758,9 millions d'euros.

**Distribution d'avances spécifiques BDCE (Banque de Développement du Conseil de l'Europe) par Crédit Agricole S.A.**

CASA a développé un partenariat avec la Banque du Développement du Conseil de l'Europe (BDCE) en matière de financement qui se traduit par la signature d'une enveloppe de 100 millions d'euros. Cette ligne sera garantie par un apport de collatéral à due concurrence des prêts accordés.

Au 30 juin 2024, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a reçu de Crédit Agricole S.A. 0,32 million d'euros d'avances spécifiques BDCE et il a apporté à Crédit Agricole S.A. au titre de la BDCE un collatéral de 0,72 million d'euros.

## **10 Événements postérieurs au 30 juin 2024**

Il n'y a pas eu d'évènements significatifs survenus postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

**III. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX  
COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE  
SEMESTRIELLE AU 30 JUIN 2024**



KPMG AUDIT FS I SAS  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92 066 Paris La Défense Cedex



PricewaterhouseCoopers Audit  
63 Rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine

# CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET D'ILE DE FRANCE

## Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2024

Période du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET D'ILE-DE-FRANCE  
26, Quai de la Rapée - 75012 Paris - France

KPMG Audit FS I, société de commissaires aux comptes rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société par actions simplifiée  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
Capital social : 200 000 €  
512 802 596 RCS Nanterre

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS,  
63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59,

[www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €.  
Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine.  
RCS Nanterre 672 006 483.  
TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z.  
Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET D'ILE DE FRANCE**  
26, Quai de la Rapée 75012 PARIS

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2024**

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2024

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la société, relatifs à la période du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

## **I - Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 – norme de référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.



## II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Paris La Défense, le 2 août 2024

Neuilly-sur-Seine, le 2 août 2024

KPMG AUDIT FS I SAS

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Ulrich SARFATI  
Associé

Pierre CLAVIE  
Associé

KPMG Audit FS I, société de commissaires aux comptes rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société par actions simplifiée  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
Capital social : 200 000 €  
512 802 596 RCS Nanterre

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS,  
63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59,

[www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €.  
Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine.  
RCS Nanterre 672 006 483.  
TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z.  
Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

# **IV. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE AU 30 JUIN 2024**

## **ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE**

### Responsable de l'information

Monsieur Michel Ganzin, Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France,

### Attestation du Responsable

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse Régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des évènements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Paris,

Le 25 juillet 2024

Le Directeur Général